

BOULVAR D'OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DIXIÈME PARLEMENTAIRE ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1990-1991

(48^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Luratech

1^{re} séance du mardi 30 octobre 1990

www.luratech.com

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. GEORGES HAGE

1. Loi de finances pour 1991 (deuxième partie). - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4339).

AGRICULTURE ET FORÊT - B.A.P.S.A.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'agriculture et la forêt.

M. Pierre Métails, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour l'agriculture et la forêt.

M. Théo Vial-Massat, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour l'agriculture et la forêt.

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le B.A.P.S.A.

M. Henri Bayard, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour le B.A.P.S.A.

MM. Ambroise Guellec,
Paul Chollet,
Alain Brune,
Pierre Goldberg,
Jacques Godfrain,
Aloyse Warhouver.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. Ordre du jour (p. 4555).

LuraTech

www.luratech.com

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. GEORGES HAGE,
vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1991

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1991 (n° 1593 et lettre rectificative n° 1627, rapport n° 1635).

AGRICULTURE ET FORÊT - B.A.P.S.A.

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'agriculture et de la forêt et du budget annexe des prestations sociales agricoles.

La parole est à M. Yves Tavernier, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'agriculture et la forêt.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Monsieur le ministre de l'agriculture et de la forêt, vous avez le redoutable honneur de présenter pour la première fois devant l'Assemblée nationale le budget de l'agriculture. La tâche est d'autant plus rude que vous allez être interrogé et jugé non sur vos projets pour l'avenir mais principalement sur le bilan de l'action conduite au cours de l'année écoulée. Or tout budget de l'agriculture n'a de sens que s'il s'inscrit dans une politique à long terme ayant pour ambition la pleine intégration des agriculteurs dans la société française.

C'est pourquoi je veux présenter, en préambule, quelques observations susceptibles d'éclairer nos orientations et de justifier nos choix.

Durant les années 1960 à 1980, un seul modèle de développement eut droit de cité. Il était alors admis que l'expansion de la production agricole pouvait être sans limites et que la croissance de la productivité était la règle d'or de la réussite. Pendant vingt ans la politique agricole reposa sur l'exode rural, les aides publiques et la production de masse. Le budget de l'agriculture répondait à ces objectifs. Il connut une croissance ininterrompue.

Depuis quelques années ce modèle est en crise. Le temps de la garantie illimitée des prix, des débouchés et des revenus est achevé. Le temps de la production sans contrainte et des prix administrés est à ranger dans les oubliettes de l'histoire. Seul votre prédécesseur, M. Guillaume, pouvait déclarer en février 1987 que l'on trouverait dans le tiers monde des débouchés illimités pour nos productions. Plus personne de raisonnable aujourd'hui n'ose tenir de tels propos.

M. Jacques Godfrain. Pourquoi ? Y aurait-il assez à manger ?

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Les marchés sont saturés et la terre agricole n'est plus un bien rare.

En quarante ans, les trois quarts des agriculteurs ont disparu, le volume de la production agricole a triplé et l'endettement des agriculteurs s'est considérablement aggravé. Ainsi, en 1989, pour une valeur de la production de l'agriculture de 320 milliards de francs, les encours des prêts des agriculteurs s'élevaient à 226 milliards de francs.

Cet effort gigantesque de l'agriculture, qui nous a permis de devenir le deuxième exportateur mondial, s'est traduit paradoxalement par un appauvrissement des agriculteurs. Au cours des quinze dernières années le revenu par actif agricole familial a baissé de plus de 12 p. 100. Il faut prendre conscience qu'aujourd'hui l'agriculture française compte autant de « smicards » que tout le reste de l'économie réunie.

M. Jean-Louis Debré. C'est le résultat de la politique socialiste !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Certes, ces données masquent des disparités de revenus considérables au sein de la profession. L'agriculture présente une double face aux aspects contrastés et même contradictoires : d'un côté, elle offre le visage séduisant d'un outil productif, dynamique, performant et compétitif sur l'échiquier international ; de l'autre, elle présente un bilan d'exploitation inquiétant, dû à des prix en baisse constante, ce qui l'oblige à faire appel à l'aide publique et aux banquiers.

Ainsi s'explique la crise grave que traverse une partie de l'agriculture française, crise profonde, révélatrice de l'angoisse et du désespoir d'hommes et de femmes qui n'ont plus de perspectives. De ce point de vue les deux années de sécheresse ont simplement aggravé la situation et révélé la profondeur du drame.

Et pourtant, jamais les aides à l'agriculture n'ont été aussi importantes. Pour l'ensemble des producteurs européens, elles s'élevaient à 83 milliards d'ECU pour une valeur de la production atteignant 160 milliards d'ECU. La totalité des aides accordées en Europe correspond à une moyenne de 63 000 francs, 9 000 ECU, par exploitation agricole. Il est vrai que 80 p. 100 des subventions vont à 20 p. 100 des producteurs.

Ce constat, généralement admis, me conduit à dégager trois orientations majeures de la politique agricole qui éclairent et justifient nos choix budgétaires.

D'abord, nous sommes pour une agriculture compétitive dans une économie ouverte. Celle-ci ne peut fonctionner que si nous arrivons à stabiliser l'offre de produits agricoles et à réguler les marchés. Nous devons installer des jeunes agriculteurs capables de réussir et, pour cela, nous devons avoir une politique de prêts bonifiés différenciés selon la situation de chacun.

Il faut que la France affirme sa vocation à être une puissance verte. Elle doit pour cela refuser toute réduction des aides à l'exportation qui ne s'accompagnerait pas de mesures compensatrices d'ampleur équivalente. Ce principe, monsieur le ministre, doit guider l'action du Gouvernement français dans les négociations du G.A.T.T., et nous attendons à cet égard les explications que le Gouvernement doit à la représentation nationale.

Ensuite, l'agriculture doit être appréhendée comme un élément dans la gestion de l'espace rural. Il est de l'intérêt national que l'ensemble de notre territoire soit occupé et géré. Il faut donc favoriser le développement d'une agriculture extensive dans de nombreuses régions.

A ce propos, monsieur le ministre, je veux vous interroger sur le foncier non bâti, une nouvelle fois, car, en ma qualité de rapporteur du budget de l'agriculture, j'interroge depuis de très nombreuses années le Gouvernement sur ce point central.

En effet, l'impôt sur le foncier non bâti doit être modernisé et allégé. Il faut distinguer la propriété qui doit être imposée en fonction de sa valeur marchande et l'outil de travail qui doit relever du régime de la valeur ajoutée. Je vous ai écrit sur ce sujet et je souhaite que vous m'apportiez les réponses qui s'imposent.

Nous devons enfin mettre en œuvre une révision des aides publiques. Il faut prendre en compte la réalité des distorsions au sein de l'agriculture et développer une politique d'aides directes à la personne. Ainsi, nous pourrions compenser les handicaps qui entraînent aujourd'hui la disparition d'un trop grand nombre d'agriculteurs.

Telles sont, mes chers collègues, les lignes directrices d'une politique agricole dont le budget de l'agriculture est l'instrument principal. Il doit être examiné en fonction d'une triple exigence : le renforcement de la compétitivité, l'aménagement de l'espace rural, l'exigence de la solidarité.

Le projet de budget du ministère de l'agriculture et de la forêt s'élève à 38,4 milliards de francs. Il est en progression de 2,3 p. 100. L'augmentation, vous en conviendrez, est plus que modeste. Elle serait insuffisante si l'ensemble des dépenses bénéficiant à l'agriculture n'atteignait pas 143,5 milliards de francs, soit une progression significative et intéressante de 5,8 p. 100.

Naturellement, pour être complet, le bilan financier doit prendre en compte les aides aux agriculteurs touchés par la sécheresse et aux éleveurs. Elles s'élèvent à 3 038 millions de francs dont 1 538 millions de francs à la charge de l'Etat.

J'aborde le premier point : modernisation et productivité.

Une agriculture plus compétitive nécessite des exploitants mieux formés ; il est banal de le rappeler. Cette année encore l'enseignement pour les agriculteurs n'est pas considéré comme un enseignement au rabais ; je m'en réjouis.

Dans le projet du budget pour 1991, il est traité à l'égal du budget de l'éducation nationale. Les crédits consacrés à l'enseignement, à la formation et au développement agricoles, atteignent 4,3 milliards de francs, soit - notez le bien, mes chers collègues - une progression de 10,3 p. 100.

Je relève notamment la création de 182 postes dans l'enseignement public et la transformation de 450 emplois pour accompagner l'élévation du niveau de qualification. Les moyens de fonctionnement progressent - retenez ce pourcentage - de 31 p. 100. Quant aux crédits de l'enseignement privé, ils augmentent de 3,8 p. 100 conformément à l'application de la loi de 1984 qui prévoit la mise à niveau complète de la subvention par élève par rapport à l'éducation nationale.

Les crédits de fonctionnement de l'enseignement supérieur public progressent de 26,3 p. 100. Enfin, les autorisations de programme concernant les crédits affectés à la recherche croissent de 12,6 p. 100. Vous conviendrez que, sur ces chapitres, l'effort accompli par le Gouvernement est particulièrement important. Il réjouit le rapporteur du budget.

Ainsi l'éducation, la formation et la recherche sont bien les priorités des priorités voulues et annoncées par le Gouvernement et sa majorité.

Mon jugement sera beaucoup plus réservé, et même critique, sur les actions menées en faveur de la valorisation de la production agricole. En effet, les dotations consacrées aux offices sont reconduites au niveau atteint dans la loi de finances pour 1990, ce qui signifie qu'ils sont en fait en régression ; je le déplore. Je crains que le relâchement de notre effort dans le domaine de l'organisation et du soutien des marchés soit préjudiciable à notre agriculture.

Je souhaite, monsieur le ministre, connaître vos objectifs en ces domaines.

De même, les crédits de politique industrielle - 320 millions de francs - diminuent de 20 p. 100 en raison des contraintes budgétaires. L'amélioration réelle de la situation financière des I.A.A. ne justifie pas un tel relâchement dans l'effort. Les industries agricoles et alimentaires sont encore dans notre pays particulièrement fragiles. Il est regrettable que les crédits qui leur sont alloués ne soient pas plus substantiels.

Je veux enfin souligner que, si la charge de bonification des prêts augmente de 11,2 p. 100, les crédits finançant la dotation d'installation des jeunes agriculteurs baissent de 9,4 p. 100. Cette régression des crédits est imputable à l'augmentation des retours du F.E.O.G.A. et à l'échelonnement de différents versements.

La gestion de l'espace rural préoccupe légitimement la représentation nationale. Rappelons que, d'ici à 1995, 50 p. 100 des chefs d'exploitation prendront leur retraite. Que deviendront les terres ainsi libérées ? Sommes-nous menacés à terme par la désertification des campagnes ?

Dans quelle mesure le projet de budget répond-il à nos inquiétudes ?

J'observe que l'indemnité spéciale montagne progresse de 4 p. 100 et que les crédits nationaux affectés aux programmes communautaires de retrait des terres et d'extensification augmentent de 12 p. 100.

Je veux surtout noter la progression sensible des crédits consacrés à la protection de l'environnement. Les mesures nouvelles s'élèvent à 78 millions de francs en dépenses ordinaires et à 56 millions de francs en autorisations de programme.

Lors du vote de la première partie de la loi de finances, le Gouvernement a accepté une augmentation d'un centime de la taxe concernant le mètre cube d'eau affecté au F.N.D.A.E. Je considère, monsieur le ministre, que cette décision est très nettement insuffisante. En ce domaine, le ministre des finances ne mesure pas l'ampleur des besoins. Son attitude - je n'hésite pas à le dire à cette tribune - va à l'encontre de l'intérêt national.

Je veux enfin souligner que la forêt n'est pas oubliée. Les crédits du ministère de l'agriculture s'élèvent à 1 341 millions de francs et sont en progression de 4,6 p. 100.

Pour ce qui est de la solidarité, l'année 1990 aura eu comme l'année 1989, un aspect surréaliste.

Jamais autant d'agriculteurs n'ont subi autant de difficultés dues à la plus grande sécheresse que notre pays ait connue depuis plus de soixante ans. Et pourtant, le revenu sera vraisemblablement positif.

Il convient de gérer cette situation avec équité et rapidité, en évitant les erreurs grossières de l'impôt sécheresse de 1976.

La solidarité n'est pas la mendicité.

Je rappelle que les aides aux agriculteurs touchés par la sécheresse et aux éleveurs s'élèvent à plus de 3 milliards de francs, dont plus de 50 p. 100 à la charge de l'Etat. Je ne reviens pas sur un dossier qui a fait l'objet d'un long débat le 11 octobre dernier. Je veux souligner que le dispositif d'aide aux agriculteurs en difficulté est reconduit à hauteur de 475 millions de francs afin de soutenir les exploitants gravement endettés.

La subvention au B.A.P.S.A. progresse faiblement, de 2,1 p. 100 alors que l'ensemble des charges supportées par les agriculteurs, elles, augmentent de plus de 5 p. 100.

Le fonds de calamité agricole, dont tout le monde demande la rénovation, voit ses crédits inchangés.

Je souhaite enfin, dans cet effort de solidarité, monsieur le ministre, que les agriculteurs bénéficient d'une exonération sur le fioul comparable à celle dont bénéficient les transporteurs routiers. Là encore, je vous ai écrit sur ce point. Je souhaite que vous m'apportiez une réponse.

Un dernier mot, avant de conclure. Les effectifs du ministère de l'agriculture diminuent encore cette année de cent cinquante postes. J'attire une fois de plus votre attention sur la nécessité de mettre un terme à la suppression des emplois dans les directions départementales de l'agriculture et de la forêt.

M. André Lejeune. Très bien !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Les services extérieurs de l'Etat seront bientôt dans l'impossibilité de remplir correctement leur mission.

Monsieur le ministre, j'ai le sentiment qu'un large accord pourrait être trouvé sur les objectifs et sur les moyens de notre politique agricole.

Dans un article récent, le président de la F.N.S.E.A., M. Lacombe, dénonçait les effets désastreux du libéralisme économique pour l'agriculture et préconisait une politique de maîtrise des productions fondée sur un triple principe : solidarité entre les producteurs, respect des équilibres régionaux et refus d'un productivisme sans limite.

Je souscris, et je suis sûr que la très grande majorité des parlementaires souscrivent à ces propositions (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste) qui peuvent donner à l'agriculture les moyens de remplir ses missions de production, d'exportation et de cohésion du monde rural.

Monsieur le ministre, la commission des finances a jugé favorablement votre projet de budget. Il permet une gestion convenable du présent. Il prépare l'avenir.

Certes, il ne permet pas de répondre à toutes les interrogations du monde agricole. J'ai relevé des insuffisances, parfois graves.

Mais, dans un contexte économique difficile, il concilie le possible et le raisonnable. Il illustre la « politique des petits pas » grâce à laquelle on progresse sûrement et durablement. C'est pourquoi, mes chers collègues, je vous invite à voter le budget du ministère de l'agriculture et de la forêt. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Proriot. Sans enthousiasme !

M. le président. La parole est à M. Pierre Métals, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour l'agriculture et la forêt.

M. Pierre Métals, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, quelques jours après le débat sur les difficultés et les perspectives de l'agriculture française, nous abordons la discussion du budget du ministère de l'agriculture pour 1991. Je souhaite aborder successivement les négociations du G.A.T.T., la politique agricole de la Communauté économique européenne et le projet de budget lui-même.

Les négociations en cours au G.A.T.T. doivent aboutir au renforcement de la politique agricole commune...

M. Ambroise Guellac. Elles n'en prennent pas le chemin !

M. Pierre Métals, rapporteur pour avis. ... afin d'éviter une politique de libéralisme sauvage qui provoquerait, à terme, la disparition, en France notamment, d'un milieu rural de qualité auquel nous tenons et qui a besoin de crédits d'investissements très supérieurs à ceux qu'on lui accorde actuellement.

La France seule ne peut faire fléchir les Etats-Unis, impatients de prendre toujours plus de place dans le plus grand des marchés solvables, représenté par la Communauté économique européenne et ses 320 millions d'habitants.

N'oublions pas l'effort important qui a déjà été demandé aux agriculteurs de la Communauté. Je rappelle pour mémoire que, dès 1984, la réforme de la P.A.C. a conduit à limiter la capacité de production des agriculteurs européens, remettant ainsi en cause le modèle de développement productiviste.

M. Gérard Gouzes. Très bien !

M. Pierre Métals, rapporteur pour avis. Associée loyalement à ses partenaires de la C.E.E., la France doit néanmoins affirmer sa volonté, sa détermination à préserver l'avenir de ses agriculteurs. Rien n'est plus difficile à supporter que l'incertitude du lendemain ; rien n'est plus angoissant que de ne pouvoir prévoir : situation d'autant plus insupportable pour l'agriculteur qu'il est déjà tributaire des aléas climatiques. Un équilibre doit donc être obtenu au cours de ces négociations et je sais, monsieur le ministre, que vous avez la ferme volonté d'y aboutir : nous savons bien tous que l'agriculture ne peut s'en remettre aux seules lois du marché : ce serait suicidaire.

Quant à la politique agricole commune, elle doit être actualisée, et surtout elle doit être appliquée de la même façon dans les Etats membres. Je ne prendrai qu'un seul exemple : l'application des règles phytosanitaires qui actuellement varie d'un Etat à un autre.

M. Alain Bonnet. C'est vrai !

M. Pierre Métals, rapporteur pour avis. Ne faut-il pas également revoir le système de soutien, comme le suggérait tout à l'heure Yves Tavernier ? N'est-il pas concevable de réduire les soutiens par les prix ? Ne dit-on pas, en effet, que 80 p. 100 des nombreuses aides vont à 20 p. 100 seulement des agriculteurs ? Ne serait-il pas plus judicieux d'accroître les aides à la personne ?

Cette nouvelle politique agricole commune permettrait certainement de maintenir et de conforter l'agriculture, petite et moyenne. L'agriculture extensive demande plus de terres, plus de bras, moins de machines, moins d'engrais. Par ailleurs, produire autrement, comme le recommandent les instances européennes, doit conduire à plus de respect du

milieu naturel. Qui aujourd'hui pourrait refuser de tenir compte de cette demande formulée depuis longtemps par les écologistes ?

Ces modifications n'affaibliraient nullement la puissance verte qu'est devenue la Communauté économique européenne et prétendre à une part des marchés mondiaux ne doit pas conduire la Communauté à remettre en cause les principes fondamentaux de la politique agricole commune.

L'intégration de la R.D.A. à la Communauté mérite de retenir notre attention. Je ne poserai que quelques questions. Comment seront financées les mesures décidées en faveur de la R.D.A. ? Les règles de gestion des marchés seront-elles renforcées afin de ne pas déséquilibrer les marchés de la viande ? L'état sanitaire du cheptel est-allemand sera-t-il sérieusement vérifié ?

Face à l'évolution des pays de l'Europe de l'Est, les interrogations sont également nombreuses. Ces pays ont de fortes capacités de production qui, à ce jour, ne sont pas valorisées et qui nécessiteront, pour l'être, d'importants investissements. Leurs moyens intérieurs sont grandissants.

La Communauté économique européenne, comme la France, doit réfléchir d'urgence aux échanges commerciaux à organiser avec ces pays, aux investissements à réaliser sans pour autant déséquilibrer les secteurs de production communautaires ou français.

Un mot également sur la crise du Golfe. Elle n'a qu'une faible incidence sur nos exportations agro-alimentaires mais elle entraîne une majoration des charges et elle pèse ainsi sur le revenu agricole. Elle provoque des pertes de débouchés pour des secteurs comme ceux de la viande de volaille et des produits laitiers.

L'embargo oblige certains fournisseurs de l'Irak et du Koweït à trouver d'autres marchés pour leurs produits, le Canada pour les céréales, l'Australie pour le blé et les viandes, les Etats-Unis pour les céréales et les viandes, l'Irlande pour la viande bovine, par exemple.

Le G.A.T.T., la politique agricole commune au sein de la Communauté, nous voyons bien que l'agriculture française dépend surtout du contexte international.

Le budget pour 1991 permet-il de renforcer l'action de nos agriculteurs pour leur permettre de rester les premiers en Europe et les seconds dans le monde après les Américains ?

M. Jacques Godfrain. Sûrement pas !

M. Pierre Métals, rapporteur pour avis. La progression en francs constants ne peut satisfaire personne...

M. Patrick Ollier. C'est vrai !

M. Pierre Métals, rapporteur pour avis. ... mais une analyse plus fine autorise trois constatations positives.

Le financement de la protection sociale agricole, qui représente 32,6 p. 100 du budget, progresse de 2,1 p. 100.

Les dépenses d'intervention qui transitent par les offices voient les crédits ouverts augmenter, mais faiblement, de 0,4 p. 100.

La charge de bonification poursuit sa croissance : 9,6 p. 100 en 1990, 11,2 p. 100 en 1991.

Malgré une certaine rigidité du budget, se dégagent des priorités déterminantes pour l'avenir. Je cite, entre autres, les actions éducatives et de recherche, la solidarité, les interventions en faveur des zones défavorisées, la mise en valeur et la production de la forêt, l'environnement, sans oublier la rénovation du service public et la qualité des produits.

Je ne reviendrai pas sur les principales lignes budgétaires, en réduction par rapport au budget de 1990, représentant cependant un total de 784,4 millions de francs ni sur les principales lignes budgétaires, en progression par rapport au budget de 1990 de 1 651,6 millions de francs. Les explications détaillées figurent dans mon rapport. Je sais, monsieur le ministre, que de nombreuses questions vous seront posées, notamment sur l'hydraulique, sur la dotation « jeune agriculteur », sur l'action en faveur des agriculteurs en difficulté, sur la protection sociale, sur les zones agricoles défavorisées, sur l'enseignement, sur la sauvegarde de l'espace naturel.

Je voudrais attirer votre attention sur quatre demandes spécifiques formulées par les organisations professionnelles agricoles et soutenues par de nombreux parlementaires : le foncier non bâti, la T.V.A. sur le fioul, les cotisations sociales, la pension de réversion des veuves d'exploitants.

Lors de la discussion devant la commission de la production et des échanges, monsieur le ministre, vous nous avez encouragés à vous soutenir :

Pour obtenir un allègement du foncier non bâti, cet impôt qui, comme il a déjà été dit, crée une disparité importante entre nos agriculteurs et ceux de la Communauté économique européenne ;

Pour obtenir un allègement de la T.V.A. sur le fioul avant 1992 (« Très bien ! » sur divers bancs) ;

Pour obtenir une réduction de la progression des cotisations sociales compte tenu de l'important crédit reporté ;

Pour obtenir, enfin, une amélioration du versement de la pension de réversion des veuves des exploitants, elles qui ont beaucoup travaillé, dans des conditions trop souvent difficiles et qui n'obtiennent pas d'être considérées comme les veuves qui appartiennent au régime général.

M. Alain Bonnet. Très juste !

M. Pierre Métals, rapporteur pour avis. Vous savez, monsieur le ministre, que les crédits du projet de budget n'ont pas été votés par la commission qui attend aujourd'hui des réponses positives.

Enfin, au titre de la solidarité internationale, le projet de budget renforce les crédits destinés à l'aide alimentaire. Personne ne peut le regretter. Toutefois, permettez-moi, monsieur le ministre, d'attirer en conclusion votre attention et celle de mes collègues sur ce sujet.

Dans un monde toujours plus dur, et pourquoi ne pas le dire, que nombre d'entre nous trouvent de plus en plus inhumain, dans ce monde terriblement inégalitaire, l'agriculture française doit occuper sa place, toute sa place.

Au sein de la Communauté, le Gouvernement de la France, par votre action, monsieur le ministre, doit tout mettre en œuvre pour maintenir une agriculture dynamique, compétitive et soucieuse de respecter la nature.

Si les négociations du G.A.T.T. doivent impérativement conduire à un accord, il faut aussi, non moins impérativement, que l'avenir de nos agriculteurs soit assuré par cet accord.

L'autre grave problème qui doit aussi nous interpeller sans cesse, avant qu'il ne soit trop tard, c'est celui de notre incapacité, nous qui nous targuons d'appartenir à des pays développés, riches, à faire face à ce fléau qu'est la faim dans le monde. Comment nous, citoyens français, citoyens européens, dont la bonne foi, le désir profond de voir les droits de l'homme et les droits de l'enfant respectés partout, ne peuvent être mis en doute, comment pouvons-nous supporter que le premier droit, celui qui conditionne l'accès à tous les autres, le droit essentiel à la nourriture, comment pouvons-nous tolérer que pour des millions d'individus, ce droit ne soit même pas garanti ?

M. Jacques Godfrain. Guillaume avait raison !

M. Gérard Gouzes. Il faut du courage pour cela !

M. Pierre Métals, rapporteur pour avis. Et si, pour renforcer notre bonne volonté et notre détermination, il est besoin de les aiguillonner par la crainte, n'oublions pas que cette crainte est fondée. N'attendons pas que se réalise la prophétie de Georges Bernanos qui écrivait : « Le pas des mendiants fera trembler la terre. » (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Théo Vial-Massat, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour l'agriculture et la forêt.

M. Théo Vial-Massat, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, mes chers collègues, la présentation par la commission des affaires étrangères d'un avis consacré aux crédits de l'agriculture trouve, cette année, une justification particulière.

A l'évidence, la situation de crise dramatique qui affecte l'agriculture française trouve en partie son origine dans le contexte international. Il suffit de mentionner certaines implications de la politique agricole commune, les menaces liées aux négociations du G.A.T.T. et les conséquences de l'intégration hâtive de la R.D.A. dans la Communauté européenne.

Mais je veux tout d'abord rappeler l'importance des échanges agro-alimentaires pour l'économie française.

En 1989, les échanges extérieurs français de produits de l'agriculture et des industries agro-alimentaires ont dégagé un solde de près de 51 milliards de francs, en progression de

22 p. 100 par rapport à l'année précédente. Cette progression persiste en 1990. En dépit des conséquences dramatiques de la sécheresse, l'excédent cumulé de la balance agro-alimentaire française du premier semestre s'est en effet élevé à 28,5 milliards au premier semestre de 1990, soit une augmentation de plus de 18 p. 100.

Comme il est souvent question de l'aide à l'agriculture, je tenais à souligner ces résultats qui témoignent de la compétence de nos agriculteurs, de l'ampleur de leur travail ainsi que de la qualité de notre industrie agro-alimentaire.

Ces résultats remarquables ne sauraient cacher les points de faiblesse préoccupants. Ils ne doivent pas non plus masquer le drame que vit actuellement l'agriculture française.

Les contraintes internationales pèsent lourd. Le domaine agricole reste marqué par un certain nombre de contentieux. Il est clair que, dans ce secteur économique, la France et les Etats-Unis sont et resteront des concurrents directs.

Plus encore que dans d'autres secteurs, l'arsenal américain de barrières non tarifaires est un frein à nos exportations de produits agro-alimentaires. Parmi ces barrières, celles d'origine sanitaire ont une influence considérable sur le commerce de certains de nos produits.

En vue de la phase finale des négociations d'Uruguay et alors que les Européens avaient jusqu'à présent fait preuve de cohésion face aux Etats-Unis, les propositions présentées par le commissaire européen à l'agriculture, M. Mac Sharry, ont provoqué une profonde inquiétude dans les milieux agricoles, car elles marquent en réalité un alignement sur les thèses américaines.

Si elles étaient adoptées, leurs conséquences seraient catastrophiques. On a pu évaluer que la réduction de 30 p. 100 des soutiens aux prix agricoles équivaldrait à une nouvelle baisse des prix de 16 p. 100 pour les céréales et de 19 p. 100 pour la viande ovine et bovine. L'agriculture deviendrait définitivement un secteur sinistré puisque, selon le président du comité des organisations professionnelles agricoles, plus de la moitié des agriculteurs de la C.E.E. seraient condamnés.

Il est regrettable que, face à de telles menaces, la réaction des gouvernements des Douze - et singulièrement du gouvernement français - ait paru parfois manquer de netteté. S'exprimant devant le Sénat le 9 octobre dernier, le ministre de l'agriculture semblait considérer les propositions de la Commission comme raisonnables, ouvrant la voie à un compromis, dès lors que ces mesures drastiques auraient un accompagnement social.

Certes, la position finalement défendue par la France au Conseil des ministres est plus satisfaisante et il faut se féliciter qu'elle ait contribué à la non-adoption des propositions de la Commission.

M. Gérard Gouzes. Ah ! Quand même !

M. Théo Vial-Massat, rapporteur pour avis. Mais ne faut-il pas craindre que ce ne soit seulement partie remise ? A vous, monsieur le ministre, d'être vigilant !

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Alain Bonnet. Il l'est !

M. Gérard Gouzes. Il l'est plus que M. Guillaume à Punta del Este !

M. Théo Vial-Massat, rapporteur pour avis. La crise du Golfe augmente les difficultés et les inquiétudes car les exportations agro-alimentaires françaises vers cette région étaient loin d'être négligeables. Actuellement, elles souffrent inévitablement de la rupture des relations économiques consécutive à l'embargo, qui aura aussi des conséquences sur les conditions de production. Si cela devait durer, notre industrie agro-alimentaire pourrait être sérieusement perturbée.

Quant à l'insertion européenne de l'agriculture française, elle ne va pas sans mal.

Les aléas de la négociation du G.A.T.T. étaient déjà une illustration des difficultés de la politique agricole commune. Cette année en a connu beaucoup d'autres. Dans les avis présentés sur les deux derniers projets de loi de finances, votre rapporteur avait insisté sur la mise en place des stabilisateurs et sur la préparation de l'échéance de 1993 dans le secteur agricole. J'y insiste encore aujourd'hui.

La crise du secteur de l'élevage, bovin et ovin en particulier, est l'une des manifestations les plus flagrantes de la situation de détresse de l'agriculture française. Les derniers

mois ont vu se conjuguer les effets de l'effondrement des cours dû essentiellement à l'intégration précipitée de l'ex-R.D.A. dans la Communauté et d'une sécheresse exceptionnelle. Il s'y ajoute parfois des éléments conjoncturels, comme l'affaire dite des « vaches folles » au printemps.

La crise de l'élevage ne saurait toutefois se réduire à des événements sur lesquels les autorités politiques n'auraient aucune prise. Elle a en réalité des causes structurelles, auxquelles il convient de porter remède rapidement.

J'ai assisté à plusieurs réunions sur ce sujet. Les responsables agricoles sont en colère. L'Europe de 1993, telle qu'elle se présente, ils n'en veulent pas.

Je ne saurais terminer cette présentation sans évoquer la situation du tiers monde, dont les répercussions se font sentir sur notre agriculture.

Les mesures d'allègement ou d'annulation de la dette de certains pays sont sans conteste positives. Il faut toutefois aller plus loin.

La dégradation du contexte économique mondial va toucher en premier lieu les pays les plus pauvres. Les politiques d'austérité dictées par le F.M.I. et la Banque mondiale risquent, dans ces conditions, de développer tous leurs effets pervers, de se révéler désastreuses.

Il convient en réalité d'agir sur les causes de l'endettement. Votre rapporteur considère que la politique française, dans ce domaine, va globalement dans le bon sens. Il regrette dès lors d'autant plus que le Gouvernement n'ait pas encore pris l'initiative d'inscrire à l'ordre du jour du Parlement les propositions de loi sur la lutte contre la faim et la contribution française à la croissance des pays en développement.

En conclusion, l'évolution globale des crédits concourant à l'action extérieure de la France n'est pas très satisfaisante. On constate au mieux le maintien des crédits antérieurs, parfois leur régression. Certes, un effort particulier est cette année consenti pour les pays d'Europe de l'Est, mais il demeure encore insuffisant et se réalise parfois au détriment d'autres actions.

S'il s'était agi d'un avis sur le fond du budget de l'agriculture, votre rapporteur se serait prononcé résolument contre son adoption, mais, s'agissant de l'examen de crédits peu significatifs, ceux qui portent sur l'action extérieure de la France, il s'en est remis à la sagesse de la commission, qui les a adoptés. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Elle a eu raison !

M. le président. La parole est à M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour le budget annexe des prestations sociales agricoles.

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est dans un contexte national et international particulièrement difficile pour l'agriculture et le monde rural que nous allons examiner le projet de budget annexe des prestations sociales agricoles pour 1991.

Il s'agit désormais du premier des budgets annexes par l'importance des crédits, qui s'élèvent à plus de 81 milliards de francs. L'augmentation des dépenses, de 5,8 p. 100 par rapport à l'année dernière, pourrait apparaître à première vue satisfaisante, mais un simple examen permet au contraire de constater que cette évolution est négative sur de nombreux points.

La plus grande part des dépenses, 55,5 p. 100, est affectée aux prestations vieillesse qui s'élèvent à 44,96 milliards de francs, mais les pensions restent modestes puisqu'en 1990, le montant minimal de la retraite agricole sera de 14 770 francs seulement et le montant moyen de 22 911 francs.

Le deuxième poste le plus important concerne les prestations maladie et maternité qui représentent 29,37 milliards de francs, soit 36,2 p. 100 du total. A cet égard, il convient de souligner qu'en dépit d'un ralentissement, on est toujours loin de la maîtrise des dépenses de santé. Quant aux dépenses de maternité, elles ne représentent qu'une très faible part du montant global puisqu'elles n'atteignent que 0,4 p. 100 des dépenses d'assurance maladie contre 4,8 p. 100 dans le régime général. C'est bien entendu la conséquence préoccupante de la diminution constante du nombre des maternités qui a été inférieur à 12 500 l'année dernière.

Enfin, les prestations familiales s'élèveront à 5 milliards de francs et interviendront à hauteur de 6,2 p. 100 dans l'ensemble des dépenses du B.A.P.S.A.

En définitive, les prestations ne seront pas sensiblement améliorées en 1991. C'est la première grande critique de fond qu'inspire ce projet de B.A.P.S.A.

La deuxième grande critique porte évidemment sur les recettes, car le B.A.P.S.A. qui nous est proposé prévoit un désengagement financier de l'Etat et une forte augmentation des cotisations sociales pesant sur les agriculteurs, qui subissent déjà des charges excessives, et inupportables pour un grand nombre d'entre eux.

La subvention de l'Etat au B.A.P.S.A. n'augmente que de 2,6 p. 100, ce qui est manifestement très faible quelle que soit la référence retenue.

M. Gérard Gouzes. Elle ne baisse tout de même pas !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. C'est faible par rapport à la progression que nous avons connue dans le budget de l'année dernière et qui était supérieure à 7 p. 100.

C'est faible par rapport à l'ensemble des dépenses budgétaires dont la hausse s'élève à 4,8 p. 100, et même par rapport au montant global du B.A.P.S.A., qui s'accroît de 5,8 p. 100.

Le B.A.P.S.A. est donc victime des restrictions budgétaires qui lui ont valu d'être amputé d'ailleurs d'une centaine de millions de francs de subventions par rapport aux prévisions initiales. C'est l'une des preuves, parmi tant d'autres, du peu d'intérêt que le Gouvernement accorde aux problèmes des agriculteurs.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Il ne faut pas exagérer, monsieur Vasseur !

M. Gérard Gouzes. Vous êtes partial !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. A titre de comparaison, je vous rappelle que la subvention de l'Etat au B.A.P.S.A. avait progressé de 11 p. 100 en 1987 et de 24 p. 100 en 1988.

M. Gérard Gouzes. Et après, on dit que le budget n'est pas assez rigoureux !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Le désengagement de l'Etat auquel nous assistons aujourd'hui va à l'opposé des besoins. Déjà, l'année dernière, la commission des finances avait adopté une observation demandant une revalorisation de l'effort de l'Etat afin de modérer les effets de la réforme des cotisations sociales. Le moins que l'on puisse dire, c'est que nous n'avons pas été entendus, ce qui est d'autant plus inacceptable que le désengagement financier de l'Etat intervient à un moment où de nombreux agriculteurs ne peuvent pas faire face au paiement de leurs cotisations.

M. Edmond Alphandéry. Très bien !

M. Patrick Ollier. C'est vrai !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. J'estime que le montant de la subvention de l'Etat devrait évoluer au moins au même rythme que le B.A.P.S.A., ce qui représenterait, pour l'année 1991, 10 396 millions de francs au lieu des 10 079 millions prévus dans le projet de budget.

M. Edmond Alphandéry. C'est un minimum !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. C'est effectivement un minimum, mais vous savez que je suis un homme raisonnable !

Cela permettrait de modérer la hausse des cotisations qui, elle, connaîtra un rythme supérieur à l'accroissement des dépenses de l'Etat et même du montant total du B.A.P.S.A. Les cotisations vont augmenter globalement de plus de 7 p. 100 par rapport à la loi de finances de l'année dernière, mais la hausse que subiront les agriculteurs sera évidemment plus importante encore puisque les exploitants seront moins nombreux...

M. Gérard Gouzes. A cause des mesures prises par M. Guillaume ! Il faut le dire aussi !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. ...et que, par conséquent, la charge totale des cotisations sera supportée par un plus petit nombre.

Il est vrai qu'en contrepartie le montant des taxes affectées diminue d'environ 230 millions de francs. C'est la conséquence de la poursuite du démantèlement, qui affectera particulièrement cette année la taxe sur les céréales, mais il ne s'agit là que du résultat de décisions qui ont été prises antérieurement. Il est regrettable qu'aucune mesure nouvelle de démantèlement ne soit prévue, et que le démantèlement des taxes ne soit pas aussi rapide que la mise en œuvre de la réforme des cotisations, alors que les deux mouvements auraient dû être concomitants.

Au total, la participation de la profession au financement du B.A.P.S.A. va augmenter de près de 5,7 p. 100, soit plus de deux fois plus que le financement de l'Etat. Mais le problème, c'est qu'il s'agit là d'une moyenne et que la hausse ne sera pas uniformément répartie. Certains exploitants, par exemple, ne tireront pas profit du démantèlement des taxes, alors qu'ils subiront une forte hausse de leurs cotisations sociales.

Lors de la discussion de la loi sur la réforme de l'assiette des cotisations, monsieur le ministre, j'avais appelé l'attention de votre prédécesseur sur les risques individuels de l'application du nouveau système, et je lui avais demandé de prévoir un garde-fou afin d'éviter des dérapages aberrants pour tel ou tel agriculteur. Je n'avais malheureusement pas été entendu et c'est la raison principale pour laquelle, comme d'autres, je n'avais pas voté cette loi.

M. Gérard Gouzes. C'est une loi juste !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Nous allons faire le point, ici même, à l'occasion du débat prévu après le dépôt du rapport d'étape qui doit avoir lieu au plus tard le 30 avril 1991, conformément à l'article 64 de la loi du 23 janvier 1990. Nous parlerons sans doute à ce moment-là de la suggestion du précédent ministre de l'agriculture qui envisageait d'accélérer le rythme de mise en œuvre de la réforme.

M. Pierre Estève. Il avait bien raison !

M. Gérard Gouzes. Vous le regrettez !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Mais j'insiste d'ores et déjà, monsieur le ministre, sur la nécessité absolue de ne faire peser en aucun cas sur les agriculteurs les plus endettés un montant de cotisations supérieur à celui qu'ils supportent actuellement.

M. Jean-Paul Charlé. Très bien !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Et je voudrais qu'aujourd'hui, vous nous apportiez des éclaircissements sur l'application éventuelle d'une nouvelle réforme envisagée par le Gouvernement et dont les agriculteurs risquent, plus que d'autres, de faire les frais. Il s'agit de la contribution sociale généralisée. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Gouzes. Ceux qui n'ont pas de revenus ne paieront rien !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Si j'ai bien compris, l'assiette de cette imposition pour les exploitants sera constituée par la moyenne triennale des revenus, augmentée du montant des cotisations personnelles de sécurité sociale de l'exploitant et de sa famille.

M. Jean-Paul Charlé. Est-ce que l'on comptera les années déficitaires ?

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Si tel était le cas, à l'inverse de ce qui se passe pour les salariés, la contribution sociale généralisée serait donc fonction de la totalité des cotisations supportées par les agriculteurs.

M. Gérard Gouzes. Vous parlez pour les gros agriculteurs !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Ce serait une nouvelle injustice, une nouvelle inégalité. Je souhaite, monsieur le ministre, que vous nous apportiez sur ce point, si vous le pouvez, les apaisements que nous attendons et, au moins, que vous nous expliquiez sur cette perspective.

M. Gérard Gouzes. Vous défendez les riches !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. L'inquiétude est profonde dans le milieu agricole, beaucoup plus profonde que les réflexions, parfois pitoyables, de certains d'entre vous ne tendent à le montrer. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Alain Bonnet. Mais non !

M. Gérard Gouzes. Ce n'est pas croyable !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Le désarroi et le désespoir se sont récemment exprimés avec la force que vous ne pouvez pas ignorer.

M. Pierre Estève. C'est du cinéma !

M. Gérard Gouzes. C'est de la démagogie !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Or non seulement le projet de B.A.P.S.A. que vous nous proposez ne tient pas compte de cette inquiétude, de ce désarroi, de ce désespoir, mais encore il va les aggraver.

M. Alain Bonnet. Vous êtes rapporteur de la commission !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. C'est la raison pour laquelle j'avais proposé à la commission des finances de rejeter les crédits du B.A.P.S.A.

M. Edmond Alphandéry. Vous avez bien fait !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. La commission ne m'a pas suivi...

M. Patrick Ollier. Hélas !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. ... et, en dépit de la forte augmentation des cotisations sociales, en dépit du désengagement de l'Etat dont la part globale dans le financement passe de 24,13 p. 100 à 22,79 p. 100 - les chiffres sont cruels ! -, en dépit de ces orientations qu'à titre personnel, et je sais que nous sommes nombreux sur ces bancs à partager cet avis, j'estime inacceptables, la commission a adopté les crédits du B.A.P.S.A. pour 1991 ainsi que l'article 84 de la loi de finances qui lui est rattaché.

M. Gérard Gouzes. Elle a eu raison !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Je ne peux qu'en prendre acte. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. Edmond Alphandéry. Et nous le regrettons avec vous, monsieur Vasseur.

M. le président. La parole est à M. Henri Bayard, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour le budget annexe des prestations sociales agricoles.

M. Henri Bayard, rapporteur pour avis. Ce budget, monsieur le ministre, vous ne l'avez pas préparé vous-même mais vous en assumez la défense et la responsabilité.

Dans le contexte très morose où se situe l'agriculture aujourd'hui, ne croyez-vous pas qu'il va être ressenti par la profession comme une provocation ?

M. Edmond Alphandéry. Exactement !

M. Henri Bayard, rapporteur pour avis. Il y a un an, je disais à votre prédécesseur qu'il lui faudrait beaucoup de courage pour annoncer, à l'époque, une augmentation du revenu agricole.

Il y a un an, l'année n'était certes guère satisfaisante. Mais que dire de celle qui s'achève ? Nouvelle sécheresse plus dure, quotas laitiers plus rigoureux, crise sans précédent dans l'élevage bovin et ovin, chute des cours, mauvaises récoltes dans les régions non irriguées...

M. Alain Bonnet. Il y a aussi de bonnes récoltes !

M. Henri Bayard, rapporteur pour avis. Mais non !

M. Alain Bonnet. Et la viticulture ?

M. Henri Bayard, rapporteur pour avis. ... stocks pour l'hiver prochain déjà entamés dans certains secteurs.

Dans bien des cas, le revenu de nombreux exploitants est inférieur au S.M.I.C. Et je ne parle pas de l'endettement. Les remboursements sont impossibles et les cotisations sociales ne sont pas payées parce qu'elles ne peuvent pas l'être.

Au 31 décembre 1989, ces impayés de cotisation s'élevaient à plus de 2,6 milliards de francs. Tout permet de dire aujourd'hui que la situation ne s'est guère améliorée.

Au risque de se répéter, il faut bien redire encore une fois qu'il n'y a pas une agriculture, mais des agricultures, diverses selon les régions, selon les productions, selon les tailles d'exploitation. En a-t-on assez conscience ?

L'analyse du projet de B.A.P.S.A. peut se résumer en cinq thèmes si l'on considère les dépenses, qui atteignent 80 831 milliards de francs soit, par rapport à 1990, une augmentation de 5,83 p. 100.

La première constatation concerne l'inevitable croissance des dépenses d'assurance vieillesse. Si les dépenses du F.N.S. diminuent de 2,5 p. 100, les retraites forfaitaires et proportionnelles augmentent, en masse, de 6,2 p. 100. Naturellement, il faut rappeler que le rapport actifs sur cotisants continue de se dégrader et que 1991 sera la dernière année de l'abaissement progressif de l'âge de la retraite.

Deuxième constatation : la stagnation de l'allocation de remplacement. Pour une durée maximale d'attribution de cette allocation de 56 jours, le nombre moyen de journées de remplacement a été en 1988, de 42,9 jours, et de 42,5 en 1989. La baisse de la natalité est une des causes de cette baisse, mais sans doute pas la seule.

La troisième constatation porte sur les prestations d'assurance maladie et maternité. Je viens d'évoquer d'un mot la natalité. Les dépenses d'assurance maladie augmentent, quant à elles, d'environ 8 p. 100. Les taux de progression sont de 8 p. 100 pour les frais médicaux, de 5 p. 100 pour les frais d'hôpital, de 9 p. 100 pour les frais pharmaceutiques, mais de 15 p. 100 pour la médicalisation et les soins à domicile, ce qui confirme la nécessité de ce type d'aide, mais aussi les efforts qui restent encore à faire dans ce domaine, comme l'ont souligné plusieurs collègues lors de l'examen du budget annexe en commission.

Quatrième constatation : la stabilisation des dépenses d'invalidité. Mon rapport écrit donne toutes précisions quant aux pensions et souligne que le nombre de bénéficiaires est relativement stable : 15 000 environ. Contrairement à ce que demandaient de nombreux parlementaires, il ne semble pas que soit envisagée l'extension aux conjoints de non-salariés agricoles du droit à pension d'invalidité. La loi du 30 décembre 1988 va donc rester en l'état.

Cinquième constatation : les prestations familiales sont en régression, comme l'a déjà souligné M. Philippe Vasseur. On observe, en effet, que le nombre de familles bénéficiaires va diminuer d'environ 5 p. 100 en raison du nombre plus réduit de naissances et de la réduction de la taille des familles.

Toutes les précisions utiles concernant ces prestations figurent dans mon rapport écrit. J'indiquerai d'un mot que leur paiement jusqu'à dix-huit ans au lieu de dix-sept, applicable depuis le 1^{er} juillet dernier, n'aura qu'une incidence relativement faible.

Après avoir survolé les dépenses, je vais maintenant parler des recettes.

A mes yeux, trois remarques s'imposent : d'abord, la hausse sensible du financement professionnel ; ensuite, la progression des transferts dus à la compensation démographique ; enfin, la faible augmentation des transferts d'équilibre, soit un désengagement de l'Etat.

Premièrement, la hausse sensible du financement professionnel. La bataille de chiffres autour du pourcentage d'augmentation - 7,03 ou 6,5 p. 100 - ne me paraît pas être d'un grand intérêt. C'est l'importance des chiffres qu'il convient de retenir.

Dans la situation de crise, déjà évoquée ce matin et qui le sera encore tout au long de cette journée, ce pourcentage d'augmentation est trop élevé, je dirai même qu'il est insupportable. Qu'en serait-il, d'ailleurs, avec une éventuelle C.S.G. ? Philippe Vasseur vient d'en parler longuement et de façon très précise. De plus, ce pourcentage ne peut qu'être inférieur à la réalité, pour des raisons simples et qui, elles aussi, ont été déjà évoquées : la diminution du nombre des cotisants et les coefficients d'adaptation des cotisations cadastrales.

Dans ce début de modification du système d'assiette des cotisations, il n'est pas toujours simple d'y voir clair. C'est pourquoi il avait été demandé, il y a un an, que les documents dont nous disposons fassent clairement apparaître les recettes des deux composantes du calcul. Devant la non-satisfaction de cette demande, nous la renouvelons avec insistance cette année.

Lorsque la réforme de l'assiette des cotisations fut proposée, sous le double signe de la justice et de la transparence - principes que personne ne conteste - il est apparu qu'il fallait la mener avec beaucoup de prudence et sans précipitation en raison de la non-maîtrise de tous les paramètres et

des incidences qu'elle apporterait. Est-il sage aujourd'hui, monsieur le ministre, devant la situation telle qu'elle apparaît, de vouloir raccourcir le délai de dix ans initialement prévu pour la mise en œuvre de la réforme, sans même attendre le rapport d'étape promis par M. Nallet ?

A-t-on pris, par ailleurs, les mesures d'atténuation qui s'imposent aujourd'hui ?

Début septembre, il a été annoncé un report des paiements du 1^{er} août au 31 décembre puis, quelques jours après, le déblocage de 200 millions de francs afin que les caisses de M.S.A. puissent étaler les paiements de cotisations, ainsi que 100 millions pour la prise en charge des agriculteurs les plus en difficulté.

Je dis tout net, monsieur le ministre, que ces mesures, non sans intérêt, ne sont pas à la hauteur de la gravité de la situation. C'est pourquoi il est nécessaire que d'autres mesures les confortent, par exemple en utilisant l'excédent, pratiquement certain, qui apparaîtra sur l'exercice 1990, un excédent provenant de la T.V.A. et de la sous-estimation des cotisations. D'ailleurs, n'a-t-on pas, à la demande des services du budget et dans le cadre de mesures dites « d'ajustement », réduit de 100 millions l'enveloppe prévue, et les cotisations n'ont-elles pas été augmentées d'autant ?

De plus, les agriculteurs n'ont pas trouvé, en compensation, la part promise de démantèlement des taxes sur les produits, tel qu'annoncé au Sénat le 22 juin 1989.

En ce qui concerne les transferts liés à la compensation démographique, j'en ai déjà évoqué les raisons, je n'y reviens pas. Ce transfert progresse de moins de 3 p. 100. En pourcentage, c'est l'un des plus faibles depuis 1986. Si on voulait l'expliquer par l'harmonisation du régime agricole avec le régime général, le moins qu'on puisse dire est qu'il apparaît au plus mauvais moment et qu'il peut constituer un élément supplémentaire à cette réflexion que vous connaissez bien, monsieur le ministre, mais qui s'impose pour l'ensemble de votre budget : l'agriculture n'est plus une priorité.

Il n'est donc pas possible d'accepter cette année la hausse des cotisations sociales prévue. Il eût fallu la clause de sauvegarde dont j'avais parlé voilà un an. La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a d'ailleurs souhaité, dans l'une des deux observations qu'elle a adoptées, la limitation de cette hausse.

Il n'y a pas, je l'ai dit, poursuite des mesures de démantèlement de taxes. Il y a insuffisance des mesures d'allègement des dettes, notamment sociales.

Personnellement, je ne souhaitais pas, pour ces raisons, que ce projet de B.A.P.S.A. soit adopté. La commission en sa majorité en a décidé autrement. Je crains que ce soit non seulement une erreur mais une lourde responsabilité.

M. Alain Bonnet. Vous êtes rapporteur !

M. Henri Bayard, rapporteur pour avis. J'ai dit fidèlement ce que la commission avait décidé, mon cher collègue ! Je l'ai dit fidèlement !

Monsieur le ministre, mes chers collègues, je pense en ce moment à ces hommes et ces femmes - et ce ne sont pas que des jeunes - qui n'ont plus de couverture sociale. Croyez-vous qu'ils inciteront leurs fils à entrer dans une voie qu'ils considèrent eux-mêmes comme sans issue ? Pour reprendre une formule déjà employée en d'autres lieux, allons-nous les laisser au bord de la route ?

M. Jean-Paul Charlé. Très bien !

M. Henri Bayard, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, il vous appartient non seulement de les écouter, mais de les entendre...

M. Jean-Paul Charlé. Et de les comprendre !

M. Henri Bayard, rapporteur pour avis. ... de les comprendre aussi et d'agir dans leur direction. (Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Ambroise Guellec, pour dix minutes.

M. Ambroise Guellec. Monsieur le ministre, lors d'un récent passage à la télévision, votre prédécesseur, M. Nallet, répondant aux déceptions exprimées par les magistrats sur son budget, leur répondait : « Je m'apprêtais à défendre devant l'Assemblée nationale un autre budget et j'estime

avoir gagné au change». (*Rires sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Paul Charlé. Monsieur le ministre, vous avez entendu ?

M. Ambroise Guellec. Il n'était pas le seul à penser ainsi. L'opposition tout entière, bien sûr, partage ce sentiment, mais aussi, semble-t-il, une bonne partie du groupe socialiste et l'on peut se demander, monsieur le ministre, si vous-même, qui n'avez pas préparé ce budget, n'êtes pas du même avis !

Votre budget, vous le savez, est mauvais. On n'y trouve pas de motif d'espoir. Il est marqué par une régression globale, déjà soulignée. Mais il exprime surtout, et c'est cela qui est grave, un recul sensible dans des domaines dont l'importance pour l'avenir de notre agriculture est évidente.

Ainsi, les crédits d'investissement sont en décroissance, comme si le Gouvernement ne s'était pas rendu compte que le pays vient de traverser deux années de sécheresse et que la maîtrise de l'eau, en pareil cas, est vitale pour les producteurs.

Les fonds d'intervention en milieu rural, F.I.D.A.R. et F.I.A.M., même s'ils ne figurent pas à votre budget, sont destinés à favoriser le développement des zones rurales. Ils sont aussi en stagnation.

Les aides à la modernisation des exploitations poursuivent ce qu'il faut bien appeler leur dégringolade, de même que les crédits destinés au développement du secteur agro-alimentaire. Et que dire de la réduction de la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs ? Cela laisserait-il supposer que vous souhaitez une baisse du rythme des installations ? Que dire aussi des files d'attente qui ne cessent de s'allonger pour obtenir des prêts bonifiés aux agriculteurs ? Comme je vous l'ai dit lors du récent débat sur l'agriculture, dans mon département, le délai pour l'obtention des prix spéciaux de modernisation dépasse maintenant quatre ans.

Je pourrais encore évoquer le financement inadéquat pour la production de viande, avec les conséquences terribles qui en résultent pour les producteurs lorsque, comme au cours des derniers mois, les cours connaissent une évolution fortement négative.

Quant au budget social, c'est-à-dire le B.A.P.S.A., on vient d'en parler. On nous dit que la subvention du budget de l'Etat augmente, de même que la compensation démographique. En revanche, on est bien discret sur l'évolution des cotisations professionnelles, qui progressent de plus de 7 p. 100. Dans les circonstances actuelles, une telle augmentation de charges apparaît difficilement supportable.

Nous avons, à l'Union du centre, apporté notre soutien à la réforme de l'assiette des cotisations dans le cadre de la loi d'adaptation...

M. Pierre Estève. C'est vrai !

M. Ambroise Guellec. ... à condition, bien sûr, qu'en soient évaluées toutes les conséquences. Nous nous sentons, monsieur le ministre, d'autant plus fondés à vous demander instamment de modérer l'évolution des cotisations appliquées selon le régime ancien.

Je noterai, aussi, que le démantèlement des taxes sur les produits, démarré l'année dernière et que votre prédécesseur s'était engagé à poursuivre cette année, ne figure pas dans le projet de budget qui nous est présenté.

En matière de fiscalité, alors qu'un allègement des charges est poursuivi pour tous les autres secteurs d'activité, l'agriculture fait lamentablement exception et nous nous demandons jusqu'à quand il faudra attendre pour que les multiples déclarations d'intention connaissent un commencement d'application, en particulier en ce qui concerne la taxe sur le foncier non bâti.

M. Edmond Alphandéry et M. Jacques Godfrain. Très bien !

M. Ambroise Guellec. Nous nous demandons, et nous vous le demandons : le Gouvernement est-il sourd et aveugle ?

M. Jean-Paul Charlé. Les deux !

M. Ambroise Guellec. Est-il sourd au bruit des manifestations qui se succèdent depuis le printemps ?

Est-il sourd aux appels angoissés des responsables agricoles de toutes tendances comme de ceux qui, avec eux, ont en charge les intérêts du monde rural ?

Est-il sourd aux mises en garde de l'opposition, et parfois aussi de sa majorité, formulées lors du débat récent sur l'agriculture ?

Est-il aveugle aux zones sinistrées par la sécheresse ?

M. Pierre Estève. Et la solidarité ?

M. Ambroise Guellec. Est-il aveugle aux disparités croissantes entre les régions, entre les agriculteurs et les autres professions et entre les différentes catégories d'agriculteurs ?

Est-il aveugle à la détresse des agriculteurs en difficulté...

M. Pierre Estève. Et les mesures de solidarité ?

M. Ambroise Guellec. ... ceux qui produisent de la viande ovine ou bovine, les jeunes surendettés ?

M. Alain Bonnet. Demandez une commission d'enquête !

M. Ambroise Guellec. Pour montrer que vous savez voir et entendre, votre budget, monsieur le ministre, aurait dû répondre à deux objectifs.

Premier objectif, corriger les grands handicaps, ceux entraînés par les facteurs conjoncturels défavorables : la sécheresse, je l'ai dit, les désordres sur les marchés ou ceux résultant d'une situation difficile géographique ou humaine, en particulier dans les zones de montagne ou défavorisées.

Deuxième objectif : préparer le pays à la nouvelle donne agricole et rurale. L'enjeu capital des négociations du G.A.T.T. a été maintes fois souligné et nous apprécions votre fermeté (« Ah ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste) à l'égard de la Commission de Bruxelles.

C'est l'occasion de vous redire une nouvelle fois notre attachement aux principes qui ont fondé la politique agricole commune et à quel point, tous, nous voulons éviter le naufrage.

Des risques très graves pèsent, au travers des négociations du G.A.T.T. sur un grand nombre d'exploitations, et donc d'agriculteurs.

Nous savons qu'une certaine réduction du niveau des soutiens des prix est inéluctable, de même que l'apparition ou l'affirmation d'agricultures, vous l'avez dit, à différentes vitesses.

La formidable mutation qui interviendra, quelles que soient les options politiques retenues, devra préserver le maintien d'une agriculture vivante sur l'ensemble du territoire.

Pour cela, des aides sont indispensables, mais il faut qu'elles soient assises sur la dimension économique des exploitations. A défaut, l'on verrait, d'une part, l'intensification de productions et la concentration se poursuivre dans certaines régions, et de l'autre apparaître une agriculture assistée, sans perspectives et sans avenir, cependant très coûteuse pour les finances publiques.

Des voies de solutions nouvelles, assorties de moyens à un niveau significatif, peuvent être dégagées. J'en cite quelques-unes :

Une juste rémunération de l'effort des agriculteurs, par des systèmes de prix modulés ;

Une nouvelle politique d'installation, remettant en question les formules actuelles de financement et assortie de mesures facilitant la transmission ;

Un plan d'accompagnement social à l'image et à la mesure de ce qui avait été fait il y a une trentaine d'années. Il s'agissait alors de gérer la rareté du foncier et de développer les capacités individuelles de production. Aujourd'hui, l'objectif, c'est l'allocation optimale et équilibrée des moyens de production à travers tout le territoire rural, au bénéfice d'entreprises à dimension familiale. Nous regrettons, à cet égard, la suppression récente de l'outil commode et efficace que représentait le F.A.S.A.S.A. Il faudra bien, d'une manière ou d'une autre, le remplacer ou le recréer.

M. Pierre Estève. Il est devenu sans objet !

M. Ambroise Guellec. Il vous faudra un outil sur ce plan social.

Autres voies nouvelles :

Le retour à un juste équilibre entre l'agriculture productive et l'environnement, en utilisant tous les moyens offerts par les textes communautaires - on en est très loin actuellement - et en favorisant toutes les initiatives locales qui associent les agriculteurs et leurs partenaires du monde rural ;

La recherche systématique de formules contractuelles s'appuyant sur la décentralisation et la déconcentration des aides communautaires et nationales. Le programme de restructuration laitière d'origine communautaire, actuellement en cours, pourrait en être une illustration. Il porte, à l'échelle communautaire, sur une quantité à libérer de 200 000 tonnes. Actuellement, en Bretagne, les demandes atteignent déjà ce volume. Qui en bénéficiera ? Comment se fera la répartition des quantités libérées ? A quel niveau ? Où seront prises les décisions ?

M. René André. Bonnes questions !

M. Ambroise Guellac. Mal appliqué, un tel plan peut conduire à la désertification de petites régions entières, alors que, *a contrario*, il peut représenter, si les mesures sont prises, un excellent outil d'aménagement du territoire.

Notre agriculture est, plus encore qu'hier, l'affaire de tous. Et c'est pourquoi les paysans réclament, à juste titre, dans les moments difficiles, la solidarité de tous.

Depuis trente ans, ils ont répondu avec une formidable capacité d'adaptation aux attentes du pays et aux objectifs qui leur étaient fixés : autosuffisance alimentaire ; exigence de qualité ; développement et animation du milieu rural ; équilibre de notre commerce extérieur ; et, plus récemment, contrôle et limitation des productions.

Nous sommes convaincus que les agriculteurs iront plus loin s'ils se sentent soutenus et surtout s'ils ont la considération de la nation. Ils ont ressenti très durement l'état d'abandon dans lequel, au moment de l'épreuve, les a laissés le pouvoir politique. Ils ne trouveront pas dans ce budget les raisons de reprendre espoir. C'est pourquoi le groupe de l'Union du centre le rejettera. (« Très bien ! » sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

J'ajoute, monsieur le ministre, que si une motion de censure devait être déposée sur le budget, l'agriculture figurerait parmi les éléments essentiels qui, à nos yeux, la motiveraient. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. Gérard Gouzes. Vous proposez de nouvelles recettes ?

M. Ambroise Guellac. Je le dis d'autant plus aisément devant vous que vous n'avez pas préparé ce budget. Vous avez là un exercice difficile à faire, mais sachez bien à quel point il est important de redresser la barre. (Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Paul Chollet.

M. Paul Chollet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues - du Lot-et-Garonne et d'ailleurs (Sourires) - il y a maintenant un an, lors de l'examen de ce même budget, nous étions nombreux à mettre en garde le ministre de l'agriculture de l'époque sur l'absence de perspectives de sa politique et sur certaines inconséquences du traitement du dossier agricole.

Mais c'était peine perdue, puisqu'à l'époque nos collègues de la majorité nous avaient reproché « notre esprit de dénigrement et notre absence de sérieux ».

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Cela n'a pas changé !

M. Paul Chollet. Un quotidien du soir nous avait même qualifiés de « pleureuses de l'opposition ».

Quant à votre prédécesseur, monsieur le ministre, parti depuis convertir des terres non moins incertaines, il nous avait brossé avec beaucoup de talent un tableau quelque peu idyllique d'une agriculture qui aurait dépassé ses problèmes, ses douleurs et ses malheurs, et qui, par là-même, se trouverait engagée sur les chemins harmonieux d'une confiance retrouvée ! En d'autres termes, on nous promettait l'âge d'or pourvu qu'on ait un peu de patience.

Il est vrai que l'agriculture se prête aux charmes des descriptions bucoliques. Aussi, en entendant votre prédécesseur, monsieur le ministre, nous avions le sentiment de partager le rêve un peu technocratique d'un ministre aux champs.

Ne disait-il pas : « Les dernières années ont profondément modifié le cadre réglementaire de l'agriculture : la saturation générale des marchés, le durcissement de la concurrence, conjugués aux difficultés économiques et budgétaires, avaient rendu inévitable un ajustement de la P.A.C. ... Aujourd'hui le plus dur est passé, et la réforme s'est révélée efficace. La dernière campagne a vu se rétablir l'équilibre sur l'ensemble des marchés et la rentabilité de la plupart des producteurs ».

En guise d'âge d'or, l'agriculture est entrée plutôt dans l'âge de l'incertitude, de la précarité, et pour beaucoup, du désespoir. Et le projet que nous examinons aujourd'hui n'est pas fait, vous en conviendrez, pour nous rassurer.

Disons-le clairement, il ne répond aucunement aux besoins et aux attentes du secteur agricole. Pour 1991, les crédits augmentent de 2,3 p. 100 en francs courants. En réalité, en francs constants, il s'agit d'une baisse, dont l'ampleur dépendra du taux de l'inflation.

Manifestement, l'agriculture est devenue un secteur non prioritaire de la politique économique du Gouvernement. Nous en avons confirmation cette année.

En effet, ce projet de budget poursuit le désengagement observé l'an dernier, alors que l'agriculture participe pourtant pleinement au maintien des équilibres économiques et géographiques de notre pays.

Équilibre économique, en premier lieu.

L'agriculture, ne l'oublions pas, demeure le secteur où la productivité du travail a connu la croissance la plus forte depuis trente ans : la productivité a plus que doublé, avec des prix réduits de moitié, alors qu'il y a deux fois moins d'agriculteurs. Enfin, quel est l'autre secteur qui peut se targuer d'avoir apporté plus de 50 milliards de francs d'excédents à l'exportation en 1989 ?

Équilibre géographique et humain, ensuite.

Cet équilibre sera cependant vite compromis puisque 80 p. 100 de notre population se répartit sur 20 p. 100 du territoire alors que le même rapport est de 60 p. 100 pour 40 p. 100 en République fédérale allemande. Qui peut penser combattre la désertification et le dépeuplement qui menacent nos campagnes sans le levier agricole ?

C'est un budget d'abdication, ...

M. Gérard Gouzes. Vous en avez voté de bien moins bons !

M. Paul Chollet. ... même si l'on peut souligner quelques priorités : en matière de solidarité ; en matière d'environnement et de qualité des produits, avec l'augmentation des moyens de l'I.N.A.O. - ce qui ne nous laisse pas insensibles - et l'accroissement des crédits consacrés à l'article 19, et à la protection de la forêt ; enfin, en matière d'enseignement, avec l'ouverture de postes dans l'enseignement public ou avec l'application entière de la loi de 1984 pour l'enseignement privé - même si certains engagements pris n'ont pas été tenus en ce qui concerne les adjoints d'enseignements et les A.T.O.S., ce qui nous laisse quelque amertume.

Mais ces quelques priorités ne peuvent pas occulter la faiblesse des moyens d'autant qu'ils demeurent très en deçà des enjeux actuels.

Comment ne pas s'inquiéter ainsi de l'effondrement des dépenses d'investissement ? On l'a dit, le budget d'équipement du ministère de l'agriculture ne représente plus que 1,1 milliard de francs, ce qui constitue une réduction de près de 25 p. 100 des crédits de paiement.

A cet égard, nos préoccupations sont grandes quant à l'évolution de deux secteurs :

La politique agro-industrielle, qui enregistre une diminution de 80 millions de francs pour 1991, soit une baisse de 20 p. 100 ;

La politique hydraulique, pour laquelle l'unique reconduction en autorisations de programme apparaît bien insuffisante quant à la nécessité de prendre en compte toutes les difficultés posées par la gestion de l'eau.

Comment ne pas s'inquiéter, en dépit de la faible progression de la subvention d'équilibre versée par le ministère au B.A.P.S.A. de l'augmentation de 7 p. 100 des cotisations sociales ? Dans la conjoncture actuelle, nous sommes là à la limite du supportable pour des agriculteurs préoccupés par la

question lancinante des coûts de production. Autant dire que la priorité affichée en matière de solidarité sera fortement entravée par cette évolution des cotisations sociales.

Comment ne pas s'inquiéter également de la faiblesse des moyens devant permettre la modernisation et l'adaptation des exploitations agricoles ?

On sait que le sort de l'agriculture se joue à la charnière des générations. Nous sommes au moment où la vaillante génération de l'après-guerre se retire et cherche en vain à passer le relais. Dans mon département, quatre exploitations sur cinq ne sont pas reprises.

Déjà l'insuffisance globale des enveloppes des prêts bonifiés pour 1990 suscite des attentes de plus d'un an pour bénéficier du financement des investissements dont dépendent la productivité et la modernisation.

Les plus jeunes sont les plus pénalisés dans leurs projets d'acquisition. Ils sont conduits à recourir à des prêts d'attente à court terme, qui, par leurs taux, anéantissent l'effet des bonifications.

La politique de financement de notre agriculture est trop coûteuse pour les agriculteurs. Il est donc indispensable d'abonder au plus vite les enveloppes actuelles. Et la lutte contre le surendettement, si légitime soit-elle, ne doit pas servir de prétexte à une diminution des prêts bonifiés.

M. Gérard Gouzes. Votez les recettes !

M. Paul Chollet. La dotation en faveur des offices est simplement reconduite. Cela dans une période où la reconstitution des stocks pèsera en termes financiers ! Cela au moment où il sera nécessaire de lancer une nouvelle action en matière de qualité des produits et de poursuivre la restructuration des filières !

Ce projet de budget, monsieur le ministre, traduit donc bien une philosophie du désengagement : désengagement en matière sociale ; désengagement en matière d'investissement ; désengagement en matière d'aménagement foncier et d'hydraulique, secteur dans lequel les crédits sont réduits de plus de 50 p. 100, et ce dans une conjoncture frappée par deux années de sécheresse ; désengagement en matière de dotation à l'installation des jeunes agriculteurs ; désengagement, enfin, en matière de prophylaxie animale alors que les risques d'épidémie se sont accrus de manière considérable et influent défavorablement sur la consommation de la viande.

Force est de constater que ce budget n'engage aucune solution tant au niveau conjoncturel qu'au niveau structurel. Les faits sont là et ils sont têtus.

Monsieur le ministre, les crises climatiques des deux dernières années, qu'il s'agisse de la sécheresse ou des tornades du Sud-Ouest, et l'inadaptation de Bruxelles aux conséquences de l'unification allemande pour le marché de la viande ont dramatisé brusquement une conjoncture agricole qui se dégradait déjà inexorablement avec la baisse des prix agricoles et l'accroissement des charges.

Mais de tels coups du sort pourraient tourner à notre avantage s'ils nous incitaient à prendre la mesure de la situation et nous conduisaient à nous attaquer aux problèmes essentiels tant au niveau de la réflexion que de l'action.

Ces actions peuvent s'articuler autour de trois volets : un volet assainissement, un volet social et un volet de réformes profondes en matière fiscale et juridique.

Il faut assainir par des mesures immédiates d'aide aux revenus, pour compenser les pertes de ceux qui sont sous le choc, qu'ils soient éleveurs ou producteurs de tournesol ou de maïs.

Il convient également de prendre à bras-le-corps la question de l'endettement. Les mesures déjà prises vont dans le bon sens mais ne sont pas à la dimension du poids que supportent les jeunes qui osent encore.

Assainir, c'est enfin répondre au problème des charges sociales, qui sont plus élevées chez nous qu'en Allemagne ou aux Pays-Bas.

Mais assainir ne suffit pas. Nous avons tous pris conscience de la nécessité d'un plan social d'accompagnement.

Est-il normal que, dans une grande nation soucieuse d'avancées sociales, la retraite de base d'un exploitant agricole s'élève en moyenne, comme vient de le montrer l'I.N.S.E.E., à 1 720 francs par mois, contre 7 150 francs par mois en moyenne pour un salarié du régime général ?

M. Gérard Gouzes. Il faut aussi parler des cotisations !

M. Paul Chollet. En matière de retraite complémentaire, quand paraîtra le décret d'application de la loi du 30 décembre 1988 permettant la déductibilité fiscale des cotisations de retraite ? L'agriculture est le seul secteur économique à être exclu de ce droit.

Chacun sait aussi que le système d'indemnisation des calamités fonctionne mal. De plus, les caisses du fonds de calamités sont vides et on évalue à 1,5 milliard de francs la somme nécessaire pour faire face aux dégâts de l'année. Le produit des taxes et la part de l'Etat prévue dans le budget seront loin du compte. On ne voit pas où seront prises les sommes nécessaires pour abonder ces fonds.

Pourquoi diminuer le fonds d'aide à l'assurance grêle au moment où les esprits commencent justement à se familiariser avec la nécessité d'inclure dans leur budget la prise en charge de ce risque ?

Par ailleurs, compte tenu du caractère très exceptionnel des calamités de cette année, nous souhaitons que les taux des prêts calamités soient bonifiés à un niveau inférieur à celui de l'inflation et sur sept ans.

Enfin, je rappelle que le critère d'accès à ces prêts calamités en matière de revenus extérieurs, qui est fixé à 60 000 francs, date de 1979. Sa réévaluation viendrait tout particulièrement soulager les régions les plus touchées.

Néanmoins, cet assainissement et cet accompagnement social ne sauraient suffire sans la mise en place d'un nouvel horizon fiscal et juridique, plus que jamais nécessaire dans la perspective du grand marché européen.

Nous avons pris acte, et nous nous en félicitons, monsieur le ministre, de votre volonté d'engager une réflexion sur le foncier non bâti. C'est un premier pas. Mais il faut aller vite et prévoir très rapidement une exonération pour les jeunes agriculteurs pendant les cinq premières années d'installation.

Entendez-vous aussi, avec vos collègues des finances et du budget, créer un système de provisionnement ? Les provisions pour risque climatique sont refusées aux agriculteurs. Or, au regard de la conjoncture récente, cette mesure s'impose.

M. Gérard Gouzes. Cela relève de la loi sur les calamités agricoles !

M. Paul Chollet. Les chefs d'entreprise pourraient ainsi mieux surmonter les années difficiles.

Enfin et surtout, il faut porter une attention vigilante à la transmission des exploitations. Tout le monde le dit, c'est l'avenir de notre agriculture qui se joue dans le passage d'une génération à l'autre.

Une part d'exonération pour les transmissions d'entreprises agricoles à titre gratuit et un abaissement du taux de prélèvement sur les transmissions à titre onéreux sont nécessaires pour que la chaîne des générations d'agriculteurs, qui constitue la trame du monde rural, ne se rompe pas définitivement.

M. Gérard Gouzes. Il faut voter les recettes, monsieur Chollet !

M. Paul Chollet. J'y viens.

Voilà, monsieur le ministre, une liste loin d'être exhaustive de quelques chantiers qu'il faudra bien ouvrir.

A cet ensemble de dispositions, doit faire écho l'une de vos missions, à plus d'un titre essentielle : la défense de la P.A.C.

M. Alain Rodet. M. le ministre la défend bien !

M. Paul Chollet. Il est inacceptable que la Commission de Bruxelles entérine une baisse de 30 p. 100 des aides à l'agriculture et transforme le système de prélèvements et de restitutions en un système de droits fixes. Une telle évolution signifierait le démantèlement de la P.A.C. Les agriculteurs français attendent de vous, monsieur le ministre, que vous vous y opposiez de toutes vos forces.

Nous avons bien conscience que la paternité de ce budget vous échoit en dernière instance mais, au regard des problèmes, il ne répond aucunement aux aspirations et aux nécessités du moment.

Les mesures à prendre exigent un effort financier qui doit faire appel à la solidarité nationale, comme cela a été le cas pour la sidérurgie.

M. Gérard Gouzes et M. Alain Bonnet. Vous voulez une politique de liquidation ?

M. Paul Chollet. A moins que les 5 milliards de la privatisation du Crédit agricole mis de côté par Edouard Balladur trouvent là une juste destination.

M. Alain Bonnet. Balladur, l'agriculteur !

M. Paul Chollet. Dans ce budget, le Gouvernement a fait un effort conséquent en faveur de la Culture, avec un grand C, effort que nous avons salué comme il se doit.

Mais qu'est-ce que la culture ?

M. Jacques Delhy. C'est comme la confiture !

M. Paul Chollet. A cette question posée un jour par Jacques Chancel, Michel Serres, jeune académicien et digne fils de la moyenne Garonne, a répondu : « La culture, c'est l'agriculture. » (*Sourires.*)

Vous méritiez vous aussi, monsieur le ministre, vos 15 p. 100 d'augmentation. Mais votre budget oublie trop que cette agriculture, berceau de la culture, contribue à la prospérité, au rayonnement et à la richesse du pays.

Et parce qu'André Gide écrivait : « Nul ne peut abdiquer sa richesse », nous ne pouvons, nous, parlementaires du groupe U.D.F. cautionner ce budget. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République, et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Brune.

M. Jean-Marie Lodu. Un Jurassien solide !

M. Alain Brune. L'agriculture est un secteur essentiel de notre activité économique, un vecteur essentiel de l'aménagement du territoire, chacun le reconnaît. Cependant on peut s'interroger sur une relative sous-estimation du complexe agro-alimentaire pour l'avenir de notre société, sous-estimation qui nourrit bien trop d'incompréhensions aujourd'hui face à une importante mutation du monde agricole qu'il faut comprendre dans ses profondeurs pour saisir les chances de l'avenir.

En effet, globalement, on peut considérer que, depuis 1945, l'agriculture a connu quatre phases.

Il y a eu d'abord celle de la mécanisation qui a provoqué une première mutation sociologique profonde.

La deuxième est celle des lois d'orientation qui ont marqué l'essence même de notre agriculture à travers l'option fondamentale des entreprises agricoles à responsabilité personnelle, l'organisation économique des producteurs et la politique des structures.

La troisième est celle de l'explosion qui a suivi la mise en œuvre de la politique agricole commune en 1967 et la mise en place du Marché commun. D'essence productiviste, elle marque profondément encore les comportements et les raisonnements d'aujourd'hui.

La dernière est celle que nous vivons. En effet, en raison de fortes pressions budgétaires, il a fallu, dans le cadre de la P.A.C., procéder à la maîtrise des productions.

Le choix d'une agriculture compétitive, performante, ouverte sur l'extérieur a été, en termes macro-économiques, positif. Nous avons doublé la part des exportations sur le marché mondial en un quart de siècle. Nous sommes devenus la deuxième puissance agricole exportatrice mondiale, mais, aujourd'hui, l'agriculture est, paradoxalement, victime des efforts de modernisation consentis depuis trente ans, de ses progrès techniques, du développement de sa productivité et des productions. Le succès de l'agriculture ne se construit-il pas de plus en plus sur l'échec de nombreux agriculteurs ?

Aujourd'hui la production est excédentaire dans nombre de secteurs, ce qui est lié à des coûts de plus en plus élevés. La mise en place de mécanismes dits régulateurs, tels que les stabilisateurs budgétaires et les quantités minimales garanties n'a pas évité, comme hier, la taxe de coresponsabilité laitière, l'accroissement des excédents, tout en provoquant une baisse des cours, la concentration, l'intensification avec les conséquences géographiques, sociales, économiques et environnementales que nous connaissons.

Notre débat du 11 octobre dernier fut l'occasion de cette discussion de fond, riche, parfois rude, mais qui caractérise tout débat démocratique. Votre projet de budget, monsieur le ministre, s'intègre dans cette réflexion profonde sur les perspectives de l'agriculture et le devenir des agriculteurs à un moment particulièrement déterminant aux niveaux tant international qu'europpéen ; je pense à la dernière phase des négociations du G.A.T.T.

Nous sommes ici en pleine actualité quasi quotidienne que vous évoquerez très certainement dans quelques instants. En tout cas, nous vous le demandons. Nous avons salué avec un grand intérêt votre fermeté. Poursuivez, monsieur le ministre. Nous savons cependant que les marges de manœuvre sont étroites et que les compromis sont difficiles à dégager.

M. Gérard Gouzes. Discours courageux !

M. Alain Brune. Nous savons aussi que la cohérence, même relative, même à réformer, des mécanismes de la P.A.C. fait que l'abandon d'un des piliers risquerait fort d'entraîner l'effondrement d'un système que nous souhaitons améliorer et non détruire. N'oublions pas que ce système a été adopté par le Conseil européen de février 1988.

Ainsi, votre projet de budget, au-delà des catastrophes climatiques à répétition et des crises sectorielles, se situe, quelle que soit la majorité en place, dans un contexte international difficile et dans la ligne de l'évolution de la P.A.C. à propos de laquelle vous avez bien eu raison, monsieur le ministre, de souligner, au terme de notre débat du 11 octobre, que personne ou presque sur ces bancs n'exprimait la volonté d'en sortir.

M. Gérard Gouzes. C'est honnête de le dire !

M. Alain Brune. Votre projet de budget s'élève donc à 38,42 milliards de francs, en progression de 2,3 p. 100, ce qui ne semble pas correspondre à refléter un budget adapté à la profondeur de la crise...

M. Roland Vuillaume. Très bien !

M. Alain Brune. ... du moins en analyse superficielle. En effet, l'apparence, plus 2,3 p. 100, n'est pas réductible à la réalité de l'ensemble des dépenses publiques en faveur de l'agriculture et de la forêt qui vont atteindre 143 milliards de francs, en raison notamment d'une progression sensible et continue du poids des versements des ressources de la C.E.E. affectées aux dépenses agricoles, ainsi que du fait des versements des autres ministères.

Par ailleurs, outre ce renforcement des interventions communautaires, la progression modérée de votre budget résulte d'une décentralisation de certaines compétences - il faut en tirer les conséquences - et des transferts de certains crédits au budget d'autres ministères.

Enfin, n'oublions pas que trois rubriques de votre budget - le financement bien légitime de la protection sociale, les dépenses d'intervention transitant par les offices, la charge des bonifications qui résulte mécaniquement de décisions antérieures et sur lesquelles la marge de manœuvre est quasi nulle - mobilisent à elles seules plus de 55 p. 100 du budget, ce qui accentue sa rigidité, limitant d'autant les possibilités réelles de redéploiement. Mais cela était vrai antérieurement. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Il est exact que plusieurs postes de votre budget enregistrent certaines réductions de crédits, mais là encore il convient d'affiner l'analyse.

Ainsi la baisse relative des crédits destinés à l'aménagement hydraulique et foncier est partiellement compensée par la participation des collectivités locales à ces travaux, car ce domaine relève, pour partie, de leur compétence, et par la mobilisation des crédits non consommés antérieurement.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Exact !

M. Alain Brune. La D.J.A. semble réduite, mais il faut tenir compte d'une part de la nouvelle réglementation issue du décret du 23 février 1988...

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Eh oui ! C'était M. Guillaume.

M. Gérard Gouzes. C'était le gouvernement Chirac !

M. Germain Gengenwin. Ne cherchez pas trop d'excuses ! On pourrait remonter plus loin !

M. Alain Brune. ... instituant plusieurs versements et, d'autre part, des remboursements communautaires en 1990 ; mais nous reviendrons sur ce point.

Il en est de même pour ce qui concerne l'amélioration de la situation sanitaire du cheptel, qui bénéficie de remboursements communautaires.

Pour ce qui est des actions en faveur des agriculteurs en difficulté, le maintien des dotations budgétaires antérieures accompagné des reports de crédits devrait permettre de poursuivre la politique positive mise en place.

En revanche, nous sommes beaucoup plus réservés sur la diminution des crédits alloués à la modernisation des exploitations, au fonds d'action rurale et à l'aide à la modernisation agricole en montagne.

M. Gérard Gouzes. Il fallait le dire. C'est honnête !

M. Ambroise Guellac. Il faut tout dire et ne pas en oublier les trois quarts !

M. Gérard Gouzes. C'est un discours objectif.

M. Alain Brune. L'élu jurassien que je suis tiens à ajouter, sur ce sujet, deux observations.

Je veux d'abord exprimer ma très forte inquiétude quant à la suppression du crédit de 75 millions de francs affecté au programme de l'amélioration de la qualité des laits en zone de montagne. Cette suppression représente pour la Franche-Comté mais pas seulement pour elle, une perte importante. Je crois qu'il faut revenir sur cette suppression.

Je tiens ensuite à dire ma ferme détermination de Jurassien à obtenir enfin les 1 500 tonnes de quotas supplémentaires pour solde définitif des quotas gérés par le G.I.E. jurassien afin de renforcer une politique transparente et responsable de gestion de ces quotas.

M. Roland Vuillaume. Il s'agit de 8 000 tonnes, pas de 1 500 !

M. Alain Brune. Je parle du Jura, mon cher collègue. *(Murmures.)*

S'il faut relever ces réductions, il convient également de souligner les augmentations ainsi que l'action en faveur de la modernisation et de la rénovation de votre administration.

Il y a aussi la priorité, toujours renforcée, pour l'enseignement et la recherche, avec une augmentation globale de plus de 10 p. 100 tant pour les enseignements public, technique et supérieur, que pour l'enseignement privé, par application complète de la loi du 31 décembre 1984. La formation est la voie de l'avenir.

Par ailleurs, les augmentations des indemnités en faveur des zones défavorisées, de la prime au maintien du troupeau allaitant indiquent une direction positive, de même que le renforcement des crédits destinés à la promotion et au contrôle de la qualité des produits permettant de favoriser la pratique de l'agriculture biologique et de développer la certification des produits.

M. Gérard Gouzes. Excellent !

M. Alain Brune. Dans ce cadre, parole est tenue, monsieur le ministre, puisque la dotation de l'I.N.A.O. est augmentée de 15,4 millions de francs.

M. Gérard Gouzes. Cela aussi, c'est bien ; on l'oublie !

M. Alain Brune. Enfin, en matière d'environnement, outre l'augmentation et la modulation de l'I.S.M. en fonction des contraintes spécifiques, votre projet de budget majore les crédits affectés au programme communautaire de retrait des terres et d'extensification...

M. Jacques Godfrain. De 4 p. 100 !

M. Alain Brune. ...et inscrit - j'allais dire enfin ! - une nouvelle ligne budgétaire, afin de développer les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement dans le cadre de l'article 19 du règlement communautaire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs du groupe de l'Union du centre.)*

M. Germain Gengenwin. Quatorze petits millions !

M. Alain Brune. Par ailleurs, je n'insiste pas sur l'aide internationale, mon collègue Pierre Métails y ayant fait très largement allusion tout à l'heure.

Au-delà de ces observations, monsieur le ministre, nous souhaitons que la réflexion et l'action se poursuivent dans trois directions.

Il s'agit d'abord des charges pesant sur les coûts de production, car elles fondent des distorsions réelles de concurrence. Au cours de la discussion de la première partie du projet de loi de finances, le groupe socialiste a demandé le

dégagement d'une somme au moins égale à 100 millions de francs pour l'exonération de l'impôt sur le foncier non bâti dans les zones sensibles et en fonction du revenu.

M. Jean-Pierre Defontaine. Très bien !

M. Gérard Gouzes. C'est concret et précis !

M. Alain Brune. Ce serait certes, une avancée, mais une avancée insuffisante. Il faut aller plus loin...

M. Jean-Pierre Defontaine. C'est vrai !

M. Alain Brune. ... en raison même du caractère injuste et archaïque de cet impôt, mais aussi pour permettre le développement d'une agriculture plus économe en engrais de toutes sortes, donc plus extensive.

M. Pierre Métails, rapporteur pour avis. Voilà !

M. Alain Brune. Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous donner des apaisements quant à une avancée significative sur le F.N.B. dès ce budget ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Nous insistons tout particulièrement sur ce point, de même que nous demandons un nouvel allègement de la T.V.A. payée sur le fioul domestique.

Nous insistons également sur une réduction de la progression des cotisations sociales, compte tenu du milliard de francs de crédits reportés, et sur une accélération de la réforme des cotisations sociales.

M. Ambroise Guellac. Nous sommes d'accord !

M. Alain Brune. La deuxième action doit concerner la D.J.A. et les crédits d'intervention envers les I.A.A., car ils concernent l'avenir. En effet, mes chers collègues, vous n'avez pas le monopole de la proposition juste !

Certes, nous constatons une augmentation régulière des demandes de D.J.A., d'ailleurs variable selon les régions. Mais est-on bien persuadé que ce plus est bien, dans le même temps, le mieux ? Ne faudrait-il pas avoir, à cet égard, avec la profession, une concertation portant sur le système de financement de la D.J.A. aujourd'hui ? Cette concertation ne devrait-elle pas porter aussi sur la politique des prêts bonifiés ?

Quant aux I.A.A., il est évident que tout ne saurait reposer sur l'Etat. Les entreprises et les banques doivent jouer pleinement leur rôle. Cependant la réduction de l'enveloppe ne peut qu'inquiéter, notamment pour les moyennes structures.

Le troisième centre d'intérêt est l'aménagement de l'espace rural qui inquiète d'autant plus que l'évolution des productions et des marchés a accentué les déséquilibres. Or une terre sans paysans n'est pas une terre d'avenir. Certes il faut agir par une politique de soutien des prix agricoles, mais chacun doit savoir qu'il convient de penser et d'agir « rural ».

M. Jacques Godfrain. Et c'est vous qui dites cela !

M. Alain Brune. Cela signifie que l'on doit développer la diversification quand cela est possible, développer la pluriactivité - on y arrive - en adaptant les données fiscales et sociales au terrain d'aujourd'hui, en développant la coopération interministérielle et en assurant l'enracinement d'un développement local concerté par une nouvelle répartition des aides publiques vers les zones plus défavorisées et, plus encore, en mettant l'accent sur les aides à compensation de handicap, sur les aides directes à ceux qui en ont vraiment besoin.

M. Gérard Gouzes. Très bien !

M. Alain Brune. Telles sont, monsieur le ministre, les réflexions que nous inspire votre budget.

J'ai entendu parler tout à l'heure de budget d'abdication. Tout ce qui est excessif est dérisoire. Certains de mes collègues ont sorti le catalogue du « toujours plus » de dépenses sans, d'ailleurs, nous dire quoi que se soit sur les recettes correspondantes.

M. Gérard Gouzes. Cela s'appelle de la démagogie. *(Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. Alain Brune. Cela n'est pas l'expression d'une politique, surtout pour ceux qui demandent constamment moins d'interventionnisme de l'Etat...

M. Gérard Gouzes. Très bien !

M. Alain Brune. ... et plus de rigueur budgétaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Paul Charlé. Ce n'est pas incompatible et vous le savez bien !

M. Jacques Godfrain. La rigueur budgétaire, parlons-en !

M. Jean-Paul Charlé. Allez tenir le même discours sur le terrain !

M. Alain Brune. Vous avez certainement compris, monsieur le ministre, le sens de la réserve du groupe socialiste. Elle traduit non notre méfiance, mais, au contraire notre confiance et elle exprime notre soutien à votre action...

M. Germain Gengenwin. C'est de l'acrobatie !

M. Alain Brune. ... à votre détermination pour la préparation de notre avenir agricole et rural. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Gouzes. Excellent discours !

M. le président. La parole est à M. Pierre Goldberg.

M. Pierre Goldberg. Lors du débat sur la crise de l'agriculture, vous nous avez dit, monsieur le ministre, qu'il fallait tracer des perspectives qui soient à la hauteur des inquiétudes des agriculteurs. Je dois vous dire sans détour que votre projet de budget ne va pas dans ce sens.

M. Germain Gengenwin. Voilà qui est clair ! On comprend !

M. Gérard Gouzes. C'est l'alliance des démagogues !

M. Pierre Goldberg. Avec une progression de seulement 2,3 p. 100 en francs courants, votre budget progresse moins que l'inflation.

M. Jean-Marie Leduc. Mais il progresse plus que le parti communiste ! (*Sourires.*)

M. Pierre Goldberg. Il y a donc recul de fait des crédits.

Il progresse moins que l'ensemble du budget de la nation ce qui prouve bien qu'au-delà des discours, votre gouvernement ne considère pas l'agriculture comme un secteur prioritaire. Au contraire, vous le sacrifiez et vous ne préparez pas l'avenir.

M. Jean-Paul Charlé. Très bien !

M. Pierre Goldberg. C'est ce que montre l'étude approfondie de votre budget. Les crédits d'investissement pour les industries agro-alimentaires et pour l'aménagement foncier et hydraulique reculent.

Alors qu'une deuxième année de sécheresse - voire une troisième année consécutive dans certaines régions - a montré l'urgence de mettre en place une grande politique nationale de l'eau, vous diminuez encore de moitié les crédits destinés à l'hydraulique. Vous souhaiteriez qu'il y ait plus de victimes de la sécheresse que vous ne vous y prendriez pas autrement.

M. Jean-Paul Charlé. Scandaieux !

M. Pierre Goldberg. En l'occurrence, vous êtes au diapason avec votre collègue M. Lafonde qui, de son côté, enterme l'agriculture, en refusant la construction promise d'une réserve d'eau avec le barrage de Chambochard dans l'Allier, destinée pour une partie importante à l'irrigation agricole.

M. Théo Vial-Masart, rapporteur pour avis. Très juste !

M. Xavier Deniau. Très bien ! Pour une fois vous avez raison !

M. Pierre Goldberg. De même, vous réduisez d'un quart les crédits destinés à la prophylaxie animale.

Après l'adoption d'une directive européenne supprimant la vaccination généralisée antiaphteuse des bovins sur le territoire de la Communauté à partir du premier janvier 1991, vous aggravez cette disposition en diminuant les crédits destinés à la prophylaxie.

Dans mon département, les éleveurs ont fait le choix de la qualité, ils ont atteint un très haut niveau de sélection qui fait qu'aujourd'hui, le charolais est réputé en France et dans le monde.

Comme les mesures d'accompagnement de l'arrêt de la vaccination antiaphteuse, à savoir la surveillance épidémiologique, la circulation des animaux sensibles, le contrôle aux frontières, ne sont pas prises, on ne peut qu'être inquiet à la pensée de ce qui pourrait se passer si une épidémie survenait. Aucune indemnité, aussi élevée soit-elle, ne pourrait remplacer la perte de ce troupeau, fruit du travail de plusieurs générations d'éleveurs pour obtenir la qualité qu'il a aujourd'hui.

J'ajoute qu'il est paradoxal de diminuer les crédits de prophylaxie animale au moment où les risques de développement de la peste porcine s'aggravent.

Cette orientation est confirmée par la stagnation des crédits pour le financement des offices, ce qui empêchera l'accomplissement d'un effort véritable en faveur des secteurs en crise, tel l'élevage.

Vous nous avez dit ici que vous souhaitiez qu'il y ait des agriculteurs répartis sur l'ensemble du territoire. Or vous faites l'inverse en réduisant de près de 10 p. 100 l'enveloppe de la dotation à l'installation des jeunes agriculteurs et les crédits destinés à l'aménagement rural et aux zones de montagne ne correspondent pas du tout, c'est le moins qu'on puisse dire, aux besoins.

L'enveloppe de la bonification ne permet pas non plus de moderniser et de développer notre agriculture. Certes, elle augmente de 11 p. 100, mais elle est loin de correspondre aux besoins. En raison de son insuffisance en 1990 - nul ne peut le nier - les files d'attente ont considérablement grossi et toutes les organisations s'accordent pour reconnaître qu'il faudrait au moins 2,5 milliards de plus pour résorber ces files l'an prochain.

Pour aider réellement à la modernisation de notre agriculture, les taux d'intérêt des prêts pour les agriculteurs qui s'installent ou se modernisent devraient être ramenés en-dessous de l'inflation.

Le même objectif conduirait à donner des moyens accrus à la coopération et aux C.U.M.A. De plus, les S.A.F.E.R. démocratisées doivent voir leurs pouvoirs étendus...

M. Jean-Paul Charlé. Qu'est-ce que c'est, des « S.A.F.E.R. démocratisées » ?

M. Pierre Goldberg. ... afin de mettre des terres à la disposition des jeunes, soit en location, soit en location-vente, avec des baux à long terme.

M. Gérard Gouzes. Nous avons déjà adopté de telles mesures !

M. Pierre Goldberg. Les crédits destinés à l'enseignement ne concrétisent pas les engagements pris par le Gouvernement ici même l'an dernier...

M. Alain Brune. Mais si !

M. Pierre Goldberg. ... et en ce début d'année lors de négociations avec les organisations syndicales. L'an dernier, votre prédécesseur avait promis des créations d'emplois pour les personnels A.T.O.S. Seulement deux postes ont été créés pour toute la France. C'est une véritable provocation pour ces personnels si indispensables à l'enseignement.

Ce budget nous conforte dans notre réflexion et dans notre souhait de voir l'enseignement agricole rattaché au ministère de l'éducation nationale.

Avec ce budget, vous vous inscrivez dans les choix fondamentaux de la Communauté économique européenne qui visent à éliminer toujours plus d'agriculteurs chez nous pour favoriser des agricultures concurrentes de la nôtre, les multinationales de l'agro-alimentaire et les Etats-Unis.

Ces coups portés à notre agriculture ont des conséquences graves sur l'ensemble du monde rural. Des milliers d'emplois sont supprimés chaque année dans les industries agro-alimentaires. Le nombre de commerçants et d'artisans ruraux recule sans cesse.

Il en est de même des services publics.

Des milliers de communes rurales, enfin, connaissent des difficultés croissantes dans leur gestion du fait même de cette réduction de l'activité agricole. C'est l'ensemble de cette situation qui a conduit les ruraux et leurs élus à participer aux puissantes manifestations des agriculteurs ces derniers mois.

Je le répète, il y a d'autres choix possibles.

En premier lieu, il faut cesser de se porter au devant des exigences américaines et des appétits des multinationales, en faisant entendre la voix de la France en Europe et dans le monde. Il serait possible de développer une agriculture plus économe et plus autonome. Elle permettrait de satisfaire les besoins alimentaires de notre pays en qualité et en quantité...

M. Gérard Gouzes. C'est « globalement positif » !

M. Pierre Goldberg. ... tout en participant à l'aménagement harmonieux du territoire et en respectant l'environnement.

Cela implique que notre pays refuse les récentes propositions de la Commission européenne de réduire de près d'un tiers les crédits de soutien à l'agriculture tout en ouvrant encore plus les frontières aux importations américaines. Ces propositions sont inacceptables. Nous vous demandons d'utiliser votre droit de veto contre cette néfaste décision.

Mais, pour que notre agriculture remplisse ses missions, il faut que les exploitants familiaux puissent vivre de leur travail. Les moyens financiers existent pour relever le revenu paysan. Taxer les produits de substitution aux céréales et les matières grasses végétales, qui entrent aujourd'hui sans droits de douane, permettrait de faire rentrer plus de 40 milliards de francs dans les caisses communautaires. Voilà de quoi relever les prix agricoles à la production sans répercussion à la consommation.

Dans le même temps, le Gouvernement français doit prendre des mesures nationales qui permettraient de faire baisser les coûts et les charges de production. Lors de l'examen de la première partie de la loi de finances, le Gouvernement a refusé de le faire en rejetant tous les amendements qui allaient dans ce sens.

Au lieu d'augmenter les crédits qui aboutissent à la mise en jachère des terres et à l'extensivité, il est indispensable de les affecter au maintien de l'agriculture dans les zones difficiles, en particulier à l'élevage ovin.

Les exploitants qui ont subi de lourdes pertes en raison des importations de viande bovine et ovine et de la sécheresse doivent être indemnisés correctement. Nous renouvelons notre proposition : les éleveurs doivent percevoir une indemnité de 1 200 à 1 500 francs par unité de gros bétail, limitée à 70 unités par exploitation.

Les exploitants doivent bénéficier d'un moratoire d'un an sur leurs prêts en cours et sur les cotisations sociales, et les plus endettés d'entre eux doivent avoir droit à des aides exceptionnelles. L'argent existe pour financer ces mesures.

Que sont devenus les milliards de francs que la Communauté économique européenne a ristournés à la France ces trois dernières années ?

Cet argent provient d'économies réalisées en raison des politiques d'austérité imposées aux agriculteurs européens et de modifications sur les marchés mondiaux. Il doit, c'est logique, revenir aux agriculteurs.

Quant au B.A.P.S.A., il se caractérise essentiellement par une augmentation des cotisations de 7,03 p. 100, alors que les revenus agricoles reculent.

Cette proposition de hausse est inacceptable puisque l'exécution du B.A.P.S.A. fera très vraisemblablement apparaître, en 1990, un excédent de près d'un milliard de francs, que l'Etat entend, semble-t-il, récupérer. Cet argent doit revenir aux agriculteurs, en déduction de leurs cotisations pour 1991. Nous demandons donc d'annuler la hausse prévue.

Monsieur le ministre, votre budget ne peut pas satisfaire les agriculteurs, qui attendent des mesures sérieuses et concrètes pour que leur revenu s'améliore et pour que l'agriculture se maintienne sur l'ensemble de notre pays. Il ne correspond pas à la gravité de la situation et n'est pas à la hauteur des ambitions d'un grand pays agricole comme la France. Nous voterons donc contre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. Jacques Godfrain

M. Jacques Godfrain. Monsieur le ministre, votre récente nomination fait que vous n'avez pas encore eu le temps - vous l'aurez sans doute dans les mois qui viennent - d'aller sur le terrain.

M. Philippe Aubergier. Il l'a promis !

M. Jacques Godfrain. J'espère que le dialogue pourra s'engager, mais les agriculteurs que vous rencontrerez vous répéteront certainement ce qu'ils nous ont déjà dit : « Je me pose la question de savoir si je dois lancer mon fils ou ma fille dans la même profession que moi ».

M. Pierre Métala, rapporteur pour avis. Dans tous les métiers c'est comme ça !

M. Alain Bonnet. Les ingénieurs, les avocats !

M. Gérard Gouzes. Les médecins !

M. Jacques Godfrain. C'est cela qui traduit véritablement la crise agricole : les professionnels s'interrogent sur le fait de savoir si leurs enfants doivent exercer la même activité.

Mais si vous allez à l'étranger comme l'ont fait un certain nombre d'entre nous, par exemple en Allemagne, en Hollande ou en Angleterre, et si vous posez la même question, la réponse est inverse.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Ils sont deux fois moins nombreux !

M. Jacques Godfrain. A l'évidence, les agriculteurs du Nord de l'Europe voient l'avenir de leur agriculture dans une perspective positive alors que les nôtres voient l'avenir de l'agriculture française rempli de risques et de dangers.

Non seulement les agriculteurs du Nord de l'Europe imaginent un bel avenir pour leurs enfants sur place, mais ils l'imaginent aussi, ce bel avenir, sur le territoire de notre pays.

M. Alain Bonnet. Les Hollandais !

M. Gérard Gouzes. C'est tout le problème de la maîtrise du foncier !

M. Jacques Godfrain. Car, aujourd'hui, le risque qui guette l'agriculture française, ce n'est pas la désertification, c'est l'occupation, par le rachat, de terres de notre pays par de jeunes agriculteurs venus du Nord de l'Europe.

M. Gérard Gouzes. Ce qui prouve que ça ne va pas chez eux !

M. Jacques Godfrain. Ainsi, la désespérance est double chez nos agriculteurs qui constatent cette situation. Comment la lecture des chiffres que vous nous proposez pourrait-elle leur remonter le moral ?

M. Gérard Gouzes. Parlez-nous de François Guillaume !

M. Jacques Godfrain. Le budget que nous examinons ne prépare pas 1991, pas plus qu'il ne prépare 1993, date fatidique pour bien des activités, dont l'agriculture.

Nous devons nous interroger sur les véritables raisons des moments difficiles que traverse ce secteur. En fait, nous supportons les conséquences logiques de l'accord signé en 1984, à Fontainebleau, par M. Michel Rocard.

M. Jean-Paul Charlé. Très bien !

M. Jacques Godfrain. Ce n'était pas n'importe qui, c'était un grand politique, et votre nomination est également le fait d'une décision politique. Nous savons que nous n'avons pas devant nous un technicien qui peut habiller les décisions avec un langage technocratique, mais un politique. Les décisions que vous prenez au nom du Gouvernement sont véritablement la traduction d'une politique agricole.

M. Jean-Paul Charlé. Très bien !

M. Jacques Godfrain. Votre nomination, je le répète, est politique et nous savons que tous les gouvernements de la V^e République qui se sont succédé depuis trente ans ont fait en sorte que les ministres de l'agriculture incarnent véritablement la politique qu'ils avaient défini.

Je dirai quelques mots des décisions qui ont été prises en 1984 puisque nous en payons aujourd'hui le prix. Le slogan était alors le suivant : « Débarrassons-nous des scories du passé ! » Il visait les montants compensatoires. Je rappelle que la forte diminution enregistrée par ceux-ci au terme de l'accord qui a été conclu a été le fruit d'un échange stupéfiant avec la République fédérale d'Allemagne, celle-ci ayant été autorisée à diminuer ses taux de T.V.A. de 5 p. 100, notamment sur la viande bovine. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Il faut quand même rappeler que les montants compensatoires ont été créés par Chirac !

M. Jacques Godfrain. Monsieur le rapporteur, vous feriez mieux de dépenser plus d'énergie à défendre l'agriculture qu'à interrompre les orateurs ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Il ne faut tout de même pas mentir !

M. Pierre Métals, rapporteur pour avis. Vous avez créé les montants compensatoires et vous avez demandé aux gouvernements suivants de les faire disparaître !

M. Jacques Godfrain. Pour la première fois, un gouvernement français a accepté un décalage entre l'augmentation du budget européen global et celle du budget spécifiquement agricole. On acceptait par là même un amoindrissement de l'agriculture dans les préoccupations européennes. Cette faiblesse des négociateurs de Fontainebleau, nous la payons aujourd'hui...

M. Gérard Gouzes. Et à Punta-del-Este ?

M. Jacques Godfrain. ... parce qu'ils signèrent aussi cet accord insensé sur les quotas laitiers, qui a été accepté sans aucune compensation...

M. Jean-Paul Charlé. Et voilà !

M. Jacques Godfrain. ... sur les importations de produits alimentaires pour animaux.

Autant - et le président de la F.N.S.E.A. a eu raison de le souligner - la maîtrise des productions est chose normale, autant la limitation des productions agricoles sans contrôle des importations de produits alimentaires favorise les productions végétales et les prairies hors de l'Europe et condamne la prairie française.

M. Gérard Gouzes. Et pour les Q.M.G., comment a-t-on fait ?

M. Jacques Godfrain. Je pourrais multiplier les exemples. Chaque fois que les gouvernements successifs ont dû faire un sacrifice sur les plans budgétaire ou diplomatique, cela s'est fait sur le dos de l'agriculture.

Voilà pour le passé ! Il conditionne, hélas, notre avenir.

Jusqu'à la prochaine échéance électorale. Au rythme où vont les choses...

Aujourd'hui, les données se modifient et, en face de l'agriculteur-producteur, nous voyons se dresser un nouvel acteur du marché : le consommateur, qui s'exprime avec force, avec véhémence, par l'intermédiaire des centrales d'achat. Le consommateur est sollicité non seulement en tant qu'acheteur mais également en tant que contribuable. C'est là que le bât blesse car l'aide directe, qui ne devait être qu'exceptionnelle, constituer une issue de secours, devient l'issue principale de l'agriculture.

Nous reconnaissons tous aujourd'hui, quels que soient les bancs sur lesquels nous siégeons, que l'indemnité pour occupation légale du sol a un caractère économique et social. L'occupation du sol est essentielle. Mais elle ne suffit pas pour expliquer l'évolution. Imaginons - hypothèse d'école - que la moitié de la population agricole disparaisse du jour au lendemain. Certains affirment que cela résoudrait les problèmes. J'affirme quant à moi que la moitié restante ne serait pas plus heureuse qu'auparavant.

M. Jean-Paul Charlé. Tout à fait !

M. Jacques Godfrain. Rien ne serait résolu et je suis convaincu que les agriculteurs ne seraient pas plus à l'aise.

Les quotas laitiers sont un facteur essentiel de désertification des campagnes.

M. Jean-Luc Reitzer. Absolument !

M. Jacques Godfrain. Nous venons de recevoir les résultats du dernier recensement. C'est en milieu rural, et en milieu rural difficile, que les pertes de population sont les plus importantes. Je prendrai un exemple dans mon département, mais toutes les zones de montagne sont à l'unisson.

Deux jeunes agriculteurs, deux frères s'étaient associés pour élever des bovins laitiers. Les quotas laitiers les ont condamnés à se séparer. Aujourd'hui, l'un des deux frères, avec sa famille, a dû s'inscrire à l'agence nationale pour l'emploi de Montpellier. C'est dire l'effet pervers des quotas laitiers sur la démographie du monde rural.

M. Jean-Luc Reitzer. C'est catastrophique !

M. Jacques Godfrain. Et s'il y a désertification, c'est, je le répète, parce que nous payons aujourd'hui les accords de 1984.

Il vous faudra donc clarifier les dispositifs, prendre des options et compenser les disparités régionales et départementales. Car la loi de décentralisation de 1982 accentue les disparités, les régions riches sont de plus en plus riches et les régions pauvres de plus en plus pauvres.

Nous ne pouvons pas accepter que seules les régions aient la charge de l'aménagement du territoire. Si vous nous annoncez, monsieur le ministre, qu'il relèvera demain de votre autorité, je m'en réjouirais. Car c'est une grande perte pour l'agriculture que l'aménagement du territoire ait été transféré au ministère de l'industrie. Je souhaiterais qu'une réflexion s'engage afin qu'il relève dorénavant de vous-même, ou du Premier ministre.

M. Michel Lambert. Du Premier ministre !

M. Jacques Godfrain. Même si l'aménagement du territoire ne relève pas de votre autorité, monsieur le ministre, vous devez néanmoins vous en préoccuper. Or tel n'est pas le cas, et ce budget nous inquiète profondément. Les crédits du F.I.A.M. sont inchangés par rapport à 1990. Quant aux crédits affectés au F.I.D.A.R., pour l'aménagement rural, on note une diminution de 3 p. 100 des autorisations de programme, qui retombent à leur niveau de 1988. Pourtant, tous les efforts de mes collègues des zones de montagne, sous l'autorité de Patrick Ollier, qui connaît bien cette question, tendent à réhabiliter l'ensemble de la politique de la montagne.

Je rendrai maintenant hommage à l'Assemblée nationale et au Gouvernement : vous vous êtes engagés dans la bonne voie en adoptant une loi sur les appellations d'origine contrôlée. Il vous reste maintenant à en vérifier et à en défendre l'application car, vous le savez, nos partenaires de Bruxelles ne sont pas d'accord avec nous.

J'ai essayé, monsieur le ministre, d'être le plus objectif possible.

M. Pierre Métals, rapporteur pour avis. Ha ! ha !

M. Jacques Godfrain. Entre le plaisir et le servir, il faut toujours choisir le servir et l'être utile. Avec ce budget, je crois que vous rendez un mauvais service aux agriculteurs et à la France, même si vous plaisez à quelques fonctionnaires de Bruxelles, à ces fonctionnaires qui se trompent toujours avec compétence.

Dans la tourmente qui secoue aujourd'hui l'Europe, et notamment l'Europe de l'Est, il faut envisager une action agricole qui n'ait pas seulement une visée politique et cherche par exemple à faire élire tel ou tel, sans succès d'ailleurs, en Allemagne de l'Est. Il faut que, à l'égard du G.A.T.T., vous définissiez une véritable et grande politique internationale. Il faut que, face aux événements qui se déroulent, et qui sont d'une extraordinaire gravité, vous soyez parfaitement armé pour maintenir la France à son rang et au-delà.

Eu égard à votre passé, monsieur le ministre, vous n'avez pas la même volonté que nos partenaires mondiaux.

M. François Loncle. C'est complètement faux !

M. Jacques Godfrain. Qui peut croire, en effet, à un Gouvernement qui a engendré sur le terrain des disparités insoutenables ? Qui peut accepter que certaines disparités soient figées et, surtout, qui pourrait accepter que nombre d'exploitants agricoles aient un revenu équivalent à celui d'un T.U.C. ?

Vous avez oublié que le gel des terres pouvait juxtaposer des exploitations hyper-intensives et des zones entièrement livrées aux caprices de la nature. Vous avez oublié, dans vos cercles de réflexion que le gabarit de la rentabilité ne devait pas toujours s'appliquer aux services publics en milieu rural. Vous avez surtout oublié que dresser une partie de l'opinion

publique contre une autre susciterait la violence, qui est toujours l'expression d'un échec. On n'a pas le droit, lorsqu'on se veut un gouvernement rassembleur, de culpabiliser les uns en « remontant » les autres. Et cela, vous l'avez fait ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Gouzes. Vous êtes excessif !

M. Jacques Godfrain. Vous avez oublié, monsieur le ministre, que s'en prendre au Crédit agricole, c'était s'en prendre à l'une des plus anciennes organisations mutualistes françaises.

L'avenir exige un aménagement foncier, un enseignement de qualité ; pourriez-vous, à ce propos, évoquer le problème des maisons familiales et rurales ?

L'avenir exige aussi une diminution des charges et la réinscription de l'agriculture sur la liste des grandes priorités nationales.

Tout cela, j'aurais souhaité que vous en ayez la volonté pour 1991, mais il est vrai qu'aucun de vos gouvernements n'a manifesté cette volonté depuis 1981. Si cela avait été fait, nous n'en serions pas là aujourd'hui dans nos campagnes !

M. Gérard Gouzes. Et qu'a fait Guillaume ?

M. François Loncle. Vous préférez ne pas en parler !

M. Jacques Godfrain. Dans vos gouvernements, ai-je dit !

M. Michel Suchod. Guillaume, vous préférez l'oublier !

M. Jacques Godfrain. En dépit de tous les avertissements que les agriculteurs vous donnent, l'agriculture n'est plus du tout l'une de vos priorités. Son budget augmente moins vite que le budget de l'Etat - 4,8 p. 100. Il augmente moins vite que l'inflation - 2,70 p. 100. Il augmente moins vite qu'en 1990 - 3,5 p. 100.

M. Pierre Métals, rapporteur pour avis. Et en 1987, il avait augmenté peut-être ? Il avait plutôt diminué, et c'était pire.

M. Jacques Godfrain. Ces trois chiffres expliquent pourquoi l'agriculture est à ce point diminuée - je dis bien : diminuée - par rapport aux autres activités nationales.

Quand il y a une crise de l'éducation nationale, lorsque, comme au printemps dernier, la tension est très forte avec les fonctionnaires de l'éducation nationale, on décide une rallonge de 38 milliards de francs.

En juin-juillet, M. Nallet annonce une relance pour l'agriculture : 1 milliard de francs !

Mais savez-vous combien coûte chaque année le déficit de tous les opéras de Paris ? Il atteint 350 millions de francs !

M. Jean-Paul Charlé. Et voilà !

M. Jean-Luc Reitzer. Excellent rappel !

M. Jacques Godfrain. Mesurez l'importance donnée à l'agriculture par rapport aux grands travaux de Paris !

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. Avec leurs opéras, ils font un cinéma !

M. Jacques Godfrain. J'ai entendu des orateurs socialistes critiquer avant moi votre budget, ce que ne s'est pas privé de faire le rapporteur spécial, et je crois qu'il a eu raison.

Monsieur le ministre, ma question sera simple et j'espère qu'elle recevra une réponse cet après-midi.

Vous avez une majorité...

M. René André et M. Jean-Paul Charlé. Tout juste !

M. Jacques Godfrain. Tout juste, en effet !

Vous n'êtes pas parvenu à imposer l'agriculture à votre propre majorité. Comment donc pourrions-nous croire que vous l'imposerez à Bruxelles et au G.A.T.T. ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. J'invite mes collègues à constater que peu d'orateurs ont respecté leur temps de parole. Quelques-uns d'entre eux l'ont fait cependant.

Pour cet après-midi et ce soir se prépare un véritable marathon avec la procédure des questions. Ce seront en effet quelque quatre-vingt-cinq questions qui seront posées à M. le ministre. Solidaire de ceux qui assureront la présidence des deux prochaines séances, je suggère aux intervenants d'être concis dans l'exposé des leurs questions, ce qui est toujours possible quand on s'en donne la peine.

La parole est à M. Aloyse Warhouver, dernier orateur inscrit.

M. Aloyse Warhouver. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le vert ne doit pas devenir la couleur du désespoir, ainsi que le clament les agriculteurs. Depuis des années, ceux-ci sont endettés et étranglés par des quotas de production. Pourtant, ils restent accrochés à leur terre. La sidérurgie en son temps avait ses damnés, qui, pour la plupart, se sont reconvertis. Les agriculteurs ont quant à eux leur légitime orgueil : ils refusent de quitter leurs tracteurs et leurs fermes.

Notre société a besoin d'eux pour produire des biens alimentaires de qualité et en quantité suffisante, et pour maintenir le tissu rural vivant. Ces missions ne peuvent être assurées que par des réformes et des mesures financières bien ciblées.

Le socle sur lequel repose notre agriculture est percé du fait d'une imposition inégalitaire : s'agissant du foncier non bâti, les rapports vont de un à huit et les disparités d'une commune à l'autre sont criantes et difficiles à supporter. Il serait souhaitable de soumettre cet impôt au même traitement que la taxe professionnelle qui, elle, est plafonnée à 4 p. 100, voire à 3,5 p. 100 de la valeur ajoutée de l'entreprise. (*« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Le revenu cadastral n'a subi depuis 1961 que des coefficients multiplicateurs ou des revalorisations forfaitaires. La réforme engagée pour corriger les inégalités parfois au sein d'un même département devient urgente.

Quant aux structures des exploitations, elles restent souvent archaïques. Les bâtiments d'exploitation à l'intérieur des villages et les communes non remembrées restent nombreux. Les terres dispersées créent un handicap certain par rapport aux exploitations regroupées.

Les contraintes extérieures se multiplient : les routes à grande circulation, les voies du T.G.V., le transport E.D.F. continuent de couper les bans communaux et de détruire des exploitations. A ces difficultés d'origine structurelle s'ajoutent les difficultés conjoncturelles, dont je ne rappellerai que celles qui sont dues à l'endettement croissant, aux baisses des prix, aux limitations de production.

Ce cortège de difficultés qui se sont additionnées au fil des ans fait qu'aujourd'hui les agriculteurs sont découragés et qu'ils ont le sentiment d'être incompris. L'agriculture française a besoin de perspectives et de sécurité.

Le budget de 1991, monsieur le ministre, contient des mesures intéressantes et importantes qui permettent la mise en œuvre de la réforme de la politique agricole, notamment en ce qui concerne l'enseignement agricole, l'aide aux agriculteurs en difficulté et la majoration des subventions versées au B.A.P.S.A.

D'autres mesures seraient cependant nécessaires, et je tiens à rappeler à cet égard les demandes des diverses branches d'activité.

Les moutonniers sollicitent la suppression du stabilisateur, le versement en complément de la prime compensatrice ovine, soit plus de 28 francs par brebis, le relèvement du plafond des indemnités compensatrices d'herbage de 40 à 60 unités de gros bétail, la récupération de la T.V.A. sur les ventes.

Quant aux grandes cultures, si le gel des terres semble un moindre mal, les agriculteurs demandent que l'indemnité « jachère » couvre au minimum les charges des structures. Pour eux, la baisse des prix n'a pas été compensée par la bonne récolte.

Des mesures correctrices sont nécessaires : la T.V.A. sur le fioul doit être déductible entièrement comme dans la plupart des pays de la C.E.E.

Des mesures d'urgence s'imposent aussi pour les producteurs de viande bovine et les producteurs de lait. En effet, de nombreuses exploitations n'ont pas de références suffisantes et leur existence même est menacée.

Il est évident que toutes ces mesures ne peuvent être prises dans une même année. C'est pourquoi je suis favorable à la mise en œuvre d'un plan économique et social, mais davantage encore à celle d'une nouvelle loi agricole et rurale - certains disent « d'orientation agricole ».

Le cadre de ce contrat doit s'articuler sur les axes suivants : l'harmonisation du socle sur lequel repose notre agriculture, par une réforme du foncier non bâti et du revenu cadastral ; une réforme des cotisations sociales avec un alignement sur les autres régimes ; un allègement du coût de transmission des exploitations ; une politique en faveur des zones en difficulté ; une aide technique et financière à la protection de l'environnement ; la résorption des listes d'attente pour les plans d'amélioration du matériel ; une formation agricole fondée sur la transmission du savoir-faire ; la transformation sur place de plus en plus importante des productions ; un plan pluriannuel de reforestation, notamment dans les zones de piémont et de montagne ; enfin, la mise en œuvre d'une coopération et d'une solidarité entre agriculteurs dans le cadre des communautés de communes.

En conclusion, je dirai que, face à la situation de crise, de nouvelles mesures bien ciblées doivent, soit à travers un plan, soit à travers une nouvelle loi agricole, permettre à la France de se réconcilier avec son agriculture. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

M. le président. A la demande du Gouvernement, je vais lever la séance.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à seize heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1991 (n° 1593 et lettre rectificative n° 1627, rapport n° 1635 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Agriculture et forêt ; Budget annexe des prestations sociales agricoles et article 84 *(suite)* :

Agriculture et forêt :

Annexe n° 6. - M. Yves Tavernier, rapporteur spécial ; avis n° 1637, tome VI, de M. Théo Vial-Massat, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 1640, tome I, de M. Pierre Métais, au nom de la commission de la production et des échanges.

Budget annexe des prestations sociales agricoles (B.A.P.S.A) et article 84 :

Annexe n° 43. - M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial ; avis n° 1636, tome XVIII, de M. Henri Bayard, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
CLAUDE MERCIER

LuraTech

www.luratech.com



LuraTech

www.luratech.com